

REVUE DE PRESSE COMPLÈTE : ENQUÊTE FETI'I E FENUA

AU 16 MARS 2022

SOMMAIRE

Enquête Feti'i e Fenua

jnews-france.fr (4 mars 2022)	Dispersion des familles, mobilité, type de relations : Feti'i e fenua lève le voile	4
www.tahiti-infos.com (4 mars 2022)	47% des matahiapo vivent avec leur famille	7
www.tntv.pf (4 mars 2022)	Feti'i e fenua : les matahiapo au cœur d'une étude sur les familles polynésiennes	9
actu.fr (4 mars 2022)	Dispersion des familles, mobilité, type de relations : Feti'i e fenua lève le voile	12
la1ere.francetvinfo.fr (4 mars 2022)	Eva Lelievre : "la migration des jeunes s'intensifie en raison du rallongement des études en métropole"	15
la1ere.francetvinfo.fr (4 mars 2022)	Enquête démographique : "les familles polynésiennes sont très dispersées"	17
actu.fr (29 septembre 2021)	Enquête sur la dispersion des familles	18
outremers360.com (29 septembre 2021)	En Polynésie, une enquête inédite révèle la dispersion spatiale des familles et la forte mobilité des Polynésiens	21
LA DEPECHE DE TAHITI (29 septembre 2021)	Où et comment se dispersent les familles	26
www.tahiti-infos.com (29 septembre 2021)	Feti'i e fenua : La dispersion des familles cartographiée	32
actu.fr (16 juin 2021)	L'Institut de la statistique annonce ses ambitions	37
LA DEPECHE DE TAHITI (16 juin 2021)	L'Institut de la statistique annonce ses ambitions	39
www.tahitinews.co (26 novembre 2020)	Compte rendu du conseil des ministres du 25 novembre 2019	42
la1ere.francetvinfo.fr (26 novembre 2020)	Au conseil des ministres du 25 novembre 2020	53

Enquête Feti'i e Fenua

Dispersion des familles, mobilité, type de relations : Feti'i e fenua lève le voile



L'enquête Feti'i e fenua, diligentée par l'Institut de la statistique en Polynésie française et l' Institut national d' études démographiques, lève le voile sur la dispersion spatiale des familles des résidents, les relations entretenues entre leurs membres ainsi que leur mobilité au sein de la Polynésie française et au-delà. Portrait d'une société plus éclatée qu'il n'y paraît. (©DR)

Dans les familles polynésiennes, rares sont celles dont tous les membres vivent sur la même île. À plus de 90%, elles ont un pied aux îles du Vent ou aux îles Sous-le-Vent, et pour la moitié d'entre elles une extension hors du territoire.

L'enquête Feti'i e fenua le confirme mais donne des précisions sur ce volet de la dispersion géographique. Et c'est une information parmi tant d'autres que ce travail, d'une ampleur inédite, délivre. Feti'i e fenua est une photographie de la dispersion spatiale des familles des résidents polynésiens, des relations entretenues entre leurs membres ainsi que de leur mobilité au sein de la Polynésie française et au-delà.

iframe : redir.opoint.com

Les premiers résultats ont été dévoilés hier dans les locaux de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF) qui a mené l'enquête avec l'Institut national d'études démographiques (Ined).

Au chapitre émigration, l'enquête indique (voire confirme) que la France hexagonale tient une place prépondérante malgré la diversification des destinations extérieures. Dans cette émigration, ce sont les jeunes, 15 à 25 ans, qui sont les plus nombreux et il s'avère que l'armée pèse lourd dans la balance « France hexagonale » en tant que destination.

iframe : redir.opoint.com

Autre grande ligne que dessine l'enquête : les parents des familles « enquêtées » (lire ci-dessous) vivent le plus souvent dans des ménages multigénérationnels (en configuration grands-parents, enfants et petits-enfants).

Feti'i e fenua s'est aussi intéressé au confiage, autrement dit le fa'a'amu. Et 16% des personnes enquêtées ont été fa'a'amu, à 91% par leur famille et, le plus souvent, côté maternel. On n'observe d'ailleurs pas de différence entre fa'a'amu et non fa'a'amu en termes de proximité affective et de solidarité économique.

iframe : redir.opoint.com



Le volet logement de l'enquête révèle que les familles habitent presque toutes des maisons individuelles (dont 2 sur 10 sont des fare OPH). Les ménages sont majoritairement propriétaires de leur maison, mais 46% sont sur un terrain indivis et 40% vivent à proximité d'autres membres de la famille. Par ailleurs, près de la moitié des enquêtés déclarent au moins un autre bien, en propriété indivise, en héritage.

Vidéos : en ce moment sur Actu

D'autres résultats seront mis en évidence, au bénéfice des pouvoirs publics pour l'aide à la prise de décisions. Car l'enquête trouve son origine dans la volonté de répondre à certaines questions, notamment les inégalités territoriales dans l'accès aux services publics (santé et éducation, par exemple), le vieillissement de la population dans un contexte d'émigration des jeunes, la surdensité d'occupation à Papeete. Le travail d'exploitation des données recueillies ne fait que commencer.

Le territoire des familles

Les familles polynésiennes des enquêtés (les 40-59 ans) sont rarement regroupées sur une même île. Elles sont très dispersées surtout quand elles résident en dehors des îles de la Société. À titre d'exemple, seules 8% des familles enquêtées aux Marquises ont tous leurs membres (père et mère, frères et sœurs, père et mère du conjoint, frères et sœurs du conjoint, leurs enfants) dans l'archipel. Aux îles du Vent, 70% des familles ont tous leurs membres dans ces mêmes îles du Vent. Plus de la moitié des familles (56%) sont aussi implantées en dehors du Fenua. Sur ces familles étendues au-delà du Fenua, la France hexagonale est largement en tête (34%), suivie par les outre-mer (11%, dont la Nouvelle-Calédonie très en tête) et l'étranger (11% aussi).

iframe : redir.opoint.com

Propriétaires de leur maison, pas forcément du terrain

Plusieurs points marquants ressortent de l'enquête concernant le chapitre du logement. D'abord, on note que 67% des ménages sont propriétaires de leur logement (des maisons individuelles à 95%) mais qu'ils ne le sont pas forcément du terrain sur lequel il est bâti : en effet, dans 46% des cas, les terrains sont en indivision. Ensuite, il s'avère que plus de 70% des enquêtés déclarent avoir auto-construit, en famille, leur logement. Et on atteint 87% aux Australes et aux Tuamotu-Gambier. Les ménages des îles du Vent font exception à ce principe. Enfin, les familles vivent souvent (à 40%) à proximité de logements d'autres membres de la famille. Il s'agit, dans la plupart des cas (42%) du frère ou sœur de l'enquêté ou de sa conjointe. Et puis 44% des enquêtés déclarent avoir, surtout en indivision, un autre bien, terrain ou logement au Fenua essentiellement (95%).

iframe : redir.opoint.com

Une proximité étroite entre les parents et leurs grands-parents

La majorité des enquêtés (ils sont âgés de 40 à 59 ans) et leurs parents sont en étroite proximité puisque 17% d'entre eux cohabitent avec leurs parents, et 32% ont des contacts quotidiens (physiques ou virtuels). On apprend notamment, au travers de l'enquête, que 19% des parents ont recours à un proche pour leurs courses, 16% pour le ménage, 15% pour la préparation des repas.

Sur 5 000 personnes enquêtées, 16% sont fa'a'amu

Sur les quelque 5 000 personnes « enquêtées », 16% sont des enfants fa'a'amu. Une pratique qui se fait essentiellement en famille (à 91%), le plus souvent chez les grands-parents. Ceux qui ont un enfant fa'a'amu ne font aucune différence affective ou économique par rapport à leur(s) enfant(s) biologique(s). Les enfants que les enquêtés ont confié à d'autres restent en contact avec eux dans 72% des cas.

Une enquête d'une ampleur inédite

Cette enquête Feti'i e fenua réalisée en 2019 et 2020 représente un travail d'une ampleur inédite avec plus de 5 000 familles contributrices sur 31 îles (dont certaines non desservies par avion), sachant que la cible du questionnaire s'adressait aux adultes de 40 à 59 ans, les plus à même de décrire la famille sur trois générations (eux-mêmes, leurs parents, leurs enfants). Elle a été mise en oeuvre par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Ce travail a été soutenu financièrement par l'État et le Pays un coût d'environ 80 millions de francs qui

disposent ainsi de connaissances sur le territoire polynésien. Un outil précieux d'aide à la décision, notamment en matière d'aménagement du territoire. Le travail s'est articulé autour de cinq axes : l'implantation territoriale des familles polynésiennes, les émigrations, l'entourage des personnes âgées, le confiage (fa'a'amu) des enfants et le logement des familles.

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre La Dépêche de Tahiti dans l'espace [Mon Actu](#) . En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

[Source link](#)

47% des matahiapo vivent avec leur famille





Tahiti, le 3 mars 2022 Dans une étude publiée jeudi, l'Institut de la statistique s'est penchée sur les caractéristiques et la prise en charge des matahiapo dans les familles polynésiennes. Des personnes âgées qui vivent, pour 47% d'entre elles, avec leurs enfants ou d'autres membres de leur famille. Même si ce modèle d'organisation familiale pourrait connaître ses "limites" dans les années à venir.

L'Institut de la statistique en Polynésie française (ISPF) a publié jeudi les conclusions d'un volet des plus intéressants de l'enquête "Feti'i e Fenua" menée en 2019 et 2020. Les statisticiens de l'ISPF et de l'Institut national d'études démographiques (Ined) se sont penchés sur l'organisation, la localisation, les caractéristiques et la prise en charge des matahiapo au sein des familles polynésiennes. Précisément, l'étude a ciblé une catégorie représentative de personnes âgées : "les parents des résidents polynésiens âgés de 40 à 59 ans". Des matahiapo âgés eux-mêmes en moyenne de 73 ans.

Première et principale donnée sur la structure familiale polynésienne autour des personnes âgées, près de la moitié (47%) de ces matahiapo vivent avec d'autres membres de la famille : frères et sœurs, enfants ou petits-enfants, ou encore personnes sans lien familial direct. La plupart du temps, ces personnes âgées vivent avec leurs enfants (22%) ou avec leurs petits-enfants (11%). En prenant le ratio inverse, pas moins de 17% des "résidents polynésiens de 40 à 59 ans" déclarent vivre avec leurs parents. À titre de comparaison, ce taux est de 7% en France métropolitaine... Les autres matahiapo vivent en couple (40%) et très rarement seuls (13%). L'étude révèle par ailleurs qu'une grande majorité des matahiapo ont des "contacts réguliers avec leurs enfants. Pas moins d'un tiers (32%) a des contacts quotidiens et un autre tiers (32%) des contacts hebdomadaires.

L'étude, qui évoque également la fréquence des évasans pour ces populations ou encore les besoins en aide à domicile, conclut sur une note préoccupante. En effet, la situation de ces matahiapo montre "des parents largement intégrés dans des ménages multigénérationnels, lorsque ceux-ci paraissent nécessiter une aide et pour lesquels les besoins identifiés semblent être pris en charge par des membres de la famille en complément d'une aide publique concernant la santé". Mais les changements démographiques qui affectent la taille de la famille en Polynésie française "laissent envisager les limites d'un tel modèle", pointe l'étude, qui énonce que "la diminution de la taille des fratries appelle une prévisible montée en charge d'alternatives pour combler les besoins associés au vieillissement de la population.

Feti'i e fenua : les matahiapo au coeur d'une étude sur les familles polynésiennes

Fournir un éclairage sur les caractéristiques des familles polynésiennes et de leurs parents, tel est l'objectif de l'enquête intitulée Feti'i e fenua, réalisée par l'Institut de la statistique et l'institut national d'études démographiques, en 2019 et 2020. L'étude se base sur les familles des résidents polynésiens âgés de 40 à 59 ans, et leurs parents âgés en moyenne de 73 ans.



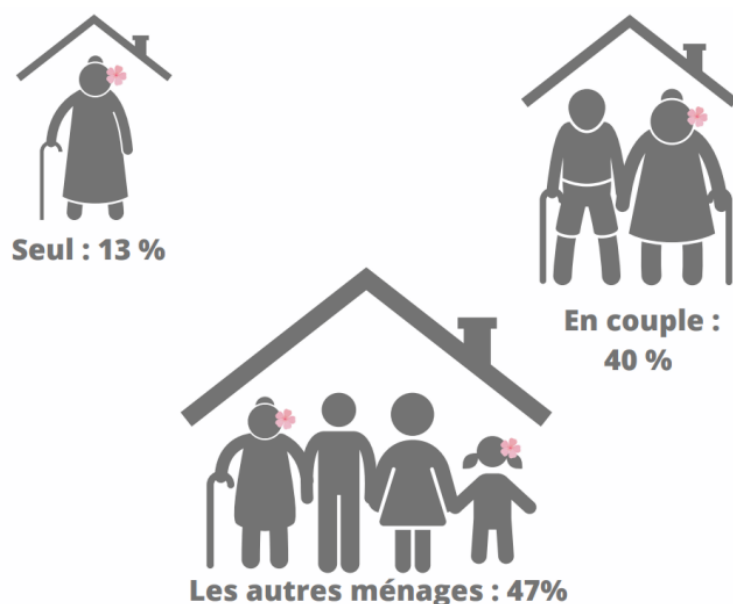
(crédit photo : archives Tahiti Nui Télévision)

47% des parents des 40 à 59 ans vivent avec d'autres membres de la famille

Les parents des résidents polynésiens âgés de 40 à 59 ans vivent majoritairement avec d'autres membres de la famille, que ce soit leurs frères ou soeurs, leurs enfants, petits-enfants voire d'autres personnes sans lien familial direct. 40% des matahiapo vivent en couple et 13% vivent seuls.



FIG. 1. Mode de cohabitation des parents des 40 à 59 ans



Source :

Enquête *Feti'i e Fenua* (ISPF-Ined 2020)

12% des matahiapo ont bénéficié d'une aide à domicile

Globalement, 12% des parents des 40 à 59 ans ont bénéficié d'une aide à domicile ou de soins infirmiers entre janvier 2019 et octobre 2019. Un chiffre qui augmente avec l'âge : 22% chez les 80-89 ans et 38% chez les 90 ans et plus. Les matahiapo vivant seuls sont moins souvent concernés par ces aides (seulement 8% d'eux).

Un matahiapo sur cinq a besoin d'aide au quotidien

21% des parents de résidents âgés entre 40 et 59 ans nécessitent l'aide d'un tiers pour faire leurs courses, le ménage, les repas et/ou les aider à faire leur toilette. En général, la famille s'occupe de cette prise en charge : dans 56% des cas, ce sont les enfants qui fournissent une aide et dans seulement 15% des cas, c'est une personne extérieure qui s'en charge. Les matahiapo vivant seuls sont ainsi moins concernés par ce besoin.

TABLE 2. Type d'accompagnement dans les activités quotidiennes des parents des 40 à 59 ans

...par besoins	Part des parents des parents des 40 à 59 ans...			
	A recours à quelqu'un de son entourage	Aurait besoin de quelqu'un mais n'a personne pour l'aider	Est autonome, se débrouille seul	Ne sait pas
Courses	18,7%	0,2%	80,2%	0,9%
Ménage	16,4%	0,3%	82,5%	0,8%
Repas	15,1%	0,2%	83,9%	0,8%
Toilette	7,5%	0,1%	91,7%	0,7%
Au moins une de ces tâches	20,9%	0,4%	91,9%	0,9%

Source : Enquête *Feti'i e Fenua* (ISPF-Ined 2020)

Les Polynésiens sont proches de leurs parents

La majorité des 40 à 59 ans ont des contacts réguliers avec leurs parents. 32% a des contacts quotidiens et un autre tiers a des contacts chaque semaine. Ce sont surtout les Polynésiens résidant près de leurs parents qui sont amenés à les fréquenter le plus souvent : 94% d'entre eux voient leurs parents quotidiennement ou de manière hebdomadaire.

Dispersion des familles, mobilité, type de relations : Feti'i e fenua lève le voile

Une enquête mise en oeuvre par l'ISPF et l'INED.



L'enquête Feti'i e fenua, diligentée par l'Institut de la statistique en Polynésie française et l'

Institut national d'études démographiques, lève le voile sur la dispersion spatiale des familles des résidents, les relations entretenues entre leurs membres ainsi que leur mobilité au sein de la Polynésie française et au-delà. Portrait d'une société plus éclatée qu'il n'y paraît. (©DR)

Dans les familles polynésiennes, rares sont celles dont tous les membres vivent sur la même île. À plus de 90%, elles ont un pied aux îles du Vent ou aux îles Sous-le-Vent, et pour la moitié d'entre elles une extension hors du territoire.

L'enquête Feti'i e fenua le confirme mais donne des précisions sur ce volet de la dispersion géographique. Et c'est une information parmi tant d'autres que ce travail, d'une ampleur inédite, délivre. Feti'i e fenua est une photographie de la dispersion spatiale des familles des résidents polynésiens, des relations entretenues entre leurs membres ainsi que de leur mobilité au sein de la Polynésie française et au-delà.

Les premiers résultats ont été dévoilés hier dans les locaux de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF) qui a mené l'enquête avec l'Institut national d'études démographiques (Ined).

Au chapitre émigration, l'enquête indique (voire confirme) que la France hexagonale tient une place prépondérante malgré la diversification des destinations extérieures. Dans cette émigration, ce sont les jeunes, 15 à 25 ans, qui sont les plus nombreux



et il s'avère que l'armée pèse lourd dans la balance « France hexagonale » en tant que destination.

Autre grande ligne que dessine l'enquête : les parents des familles « enquêtées » (lire ci-dessous) vivent le plus souvent dans des ménages multigénérationnels (en configuration grands-parents, enfants et petits-enfants).

Feti'i e fenua s'est aussi intéressé au confiage, autrement dit le fa'a'amu. Et 16% des personnes enquêtées ont été fa'a'amu, à 91% par leur famille et, le plus souvent, côté maternel. On n'observe d'ailleurs pas de différence entre fa'a'amu et non fa'a'amu en termes de proximité affective et de solidarité économique.

Le volet logement de l'enquête révèle que les familles habitent presque toutes des maisons individuelles (dont 2 sur 10 sont des fare OPH). Les ménages sont majoritairement propriétaires de leur maison, mais 46% sont sur un terrain indivis et 40% vivent à proximité d'autres membres de la famille. Par ailleurs, près de la moitié des enquêtés déclarent au moins un autre bien, en propriété indivise, en héritage.

Vidéos : en ce moment sur Actu

D'autres résultats seront mis en évidence, au bénéfice des pouvoirs publics pour l'aide à la prise de décisions. Car l'enquête trouve son origine dans la volonté de répondre à certaines questions, notamment les inégalités territoriales dans l'accès aux services publics (santé et éducation, par exemple), le vieillissement de la population dans un contexte d'émigration des jeunes, la surdensité d'occupation à Papeete. Le travail d'exploitation des données recueillies ne fait que commencer.

Le territoire des familles

Les familles polynésiennes des enquêtés (les 40-59 ans) sont rarement regroupées sur une même île. Elles sont très dispersées surtout quand elles résident en dehors des îles de la Société. À titre d'exemple, seules 8% des familles enquêtées aux Marquises ont tous leurs membres (père et mère, frères et sœurs, père et mère du conjoint, frères et sœurs du conjoint, leurs enfants) dans l'archipel. Aux îles du Vent, 70% des familles ont tous leurs membres dans ces mêmes îles du Vent. Plus de la moitié des familles (56%) sont aussi implantées en dehors du Fenua. Sur ces familles étendues au-delà du Fenua, la France hexagonale est largement en tête (34%), suivie par les outre-mer (11%, dont la Nouvelle-Calédonie très en tête) et l'étranger (11% aussi).

Propriétaires de leur maison, pas forcément du terrain

Plusieurs points marquants ressortent de l'enquête concernant le chapitre du logement. D'abord, on note que 67% des ménages sont propriétaires de leur logement (des maisons individuelles à 95%) mais qu'ils ne le sont pas forcément du terrain sur lequel il est bâti : en effet, dans 46% des cas, les terrains sont en indivision. Ensuite, il s'avère que plus de 70% des enquêtés déclarent avoir auto-construit, en famille, leur logement. Et on atteint 87% aux Australes et aux Tuamotu-Gambier. Les ménages des îles du Vent font exception à ce principe. Enfin, les familles vivent souvent (à 40%) à proximité de logements d'autres membres de la famille. Il s'agit, dans la plupart des cas (42%) du frère ou sœur de l'enquêté ou de sa conjointe. Et puis 44% des enquêtés déclarent avoir, surtout en indivision, un autre bien, terrain ou logement au Fenua essentiellement (95%).

Une proximité étroite entre les parents et leurs grands-parents

La majorité des enquêtés (ils sont âgés de 40 à 59 ans) et leurs parents sont en étroite proximité puisque 17% d'entre eux cohabitent avec leurs parents, et 32% ont des contacts quotidiens (physiques ou virtuels). On apprend notamment, au travers de l'enquête, que 19% des parents ont recours à un proche pour leurs courses, 16% pour le ménage, 15% pour la préparation des repas.

Sur 5 000 personnes enquêtées, 16% sont fa'a'amu

Sur les quelque 5 000 personnes « enquêtées », 16% sont des enfants fa'a'amu. Une pratique qui se fait essentiellement en famille (à 91%), le plus souvent chez les grands-parents. Ceux qui ont un enfant fa'a'amu ne font aucune différence affective ou économique par rapport à leur(s) enfant(s) biologique(s). Les enfants que les enquêtés ont confié à d'autres restent en contact avec eux dans 72% des cas.

Une enquête d'une ampleur inédite

Cette enquête Feti'i e fenua réalisée en 2019 et 2020 représente un travail d'une ampleur inédite avec plus de 5 000 familles contributrices sur 31 îles (dont certaines non desservies par avion), sachant que la cible du questionnaire s'adressait aux adultes de 40 à 59 ans, les plus à même de décrire la famille sur trois générations (eux-mêmes, leurs parents, leurs enfants). Elle a été mise en oeuvre par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Ce travail a été soutenu financièrement par l'État et le Pays à un coût d'environ 80 millions de francs qui disposent ainsi de connaissances sur le territoire polynésien. Un outil précieux d'aide à la décision, notamment en matière d'aménagement du territoire. Le travail s'est articulé autour de cinq axes : l'implantation territoriale des familles polynésiennes, les émigrations, l'entourage des personnes âgées, le confiage (fa'a'amu) des enfants et le logement des familles.

Eva Lelievre : "la migration des jeunes s'intensifie en raison du rallongement des études en métropole"



L'invitée café avec Eva Lelievre • ©Polynésie la 1ère

L'invitée café du vendredi 4 mars 2022 est Eva Lelievre, directrice de recherche à l' Institut national d' étudesdémographiques

L'enquête "Feti'i e fenua" réalisée en 2019 et 2020 propose un éclairage sur la dispersion spatiale des familles des résidents polynésiens, les relations entretenues entre leurs membres ainsi que sur leur mobilité au sein de la Polynésie française et au-delà.

Plus de 5 000 familles ont été questionnées, soit un taux de réponse de 86% en Polynésie dont 72% sur Tahiti. Cette enquête a été menée dans 31 îles de la Polynésie .

Cette enquête permet de connaître la localisation des parents des résidents polynésiens âgés de 40 à 59 ans ainsi que leurs caractéristiques, tout en décrivant leur entourage qu'il réside ou non à proximité.

Depuis 20 ans, le départ des jeunes s'accroît mais la famille demeure un socle.

"la migration des jeunes en dehors de la Polynésie s'intensifie par le rallongement des études en métropole/ou autres pays européens, le manque d'opportunités professionnelles sur le territoire"



"cette circulation, cette implantation sont extrêmement variées dans un espace où les déplacements ne sont pas faciles et les distances sont très grandes entre les différents archipels."

Eva Lelievre est interrogée en direct par Ibrahim Ahmed Hazi :

Vidéo :

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/eva-lelievre-la-migration-des-jeunes-s-intensifie-en-raison-du-rallongement-des-etudes-en-metropole-1246684.html>

Enquête démographique : "les familles polynésiennes sont très dispersées"



1 famille sur 2 a un membre qui vit en dehors du fenua. • ©Polynésie la 1ère

L'Institut de la statistique de la Polynésie française a présenté ce jeudi les premiers résultats de l'enquête Famille et Logement dite Feti'i e fenua. Une étude sur la famille, son territoire et les relations familiales à distance en Polynésie.

ET/AT • Publié le 3 mars 2022 à 15h21

L'institut national d'études démographique a rendu ses premiers résultats concernant l'enquête sur la famille et son territoire en Polynésie. Plus de 5 000 familles ont été questionnées, soit un taux de réponse de 86% en Polynésie dont 72% sur Tahiti. Cette enquête a été menée dans 31 îles de la Polynésie

Eva LELIEVRE, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques, nous dit ce qu'il faut retenir de cette vaste étude. " *D'abord que les familles polynésiennes sont très dispersées. 50% d'entre elles ont plus d'un membre de la famille qui est hors du fenua, avec un poids très important en France* ", constate-elle. Selon elle, " *les destinations des membres de la famille se diversifient et s'internationalisent. L'émigration en dehors du territoire, en particulier pour les plus jeunes, a plusieurs raisons* " , comme le manque d'opportunités professionnelles et de formations sur place.

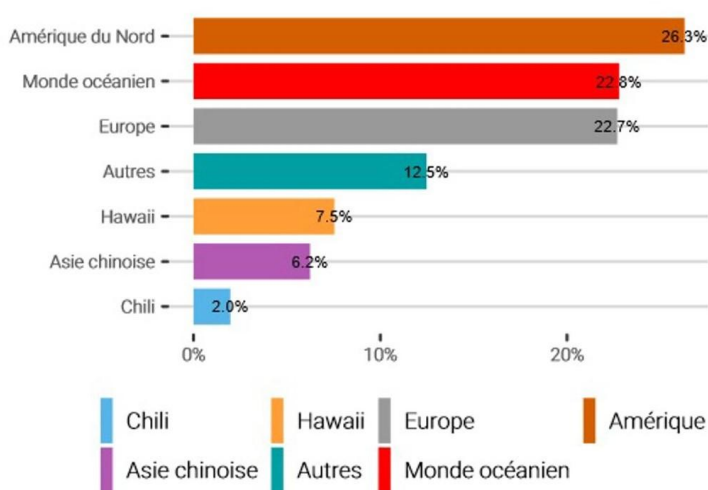
L'enquête est divisée en plusieurs parties : 1. L'implantation territoriale des familles polynésiennes 2. Les émigrations 3. L'entourage des personnes âgées 4. Le confiage des enfants et le logement des familles



Enquête sur la dispersion des familles

Un éclairage inédit sur la mobilité des habitants du fenua.

Fig. 4. Distribution des lieux d'implantation des familles à l'étranger



Source : Enquête Fet'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020)

Les lieux d'implantation des familles à l'étranger. (©dr)

La dispersion spatiale des familles locales, les relations entretenues entre leurs membres, la mobilité des habitants du territoire, au sein de la Polynésie française et au-delà. C'est un éclairage inédit que dévoile Fet'i e fenua, la première enquête Famille en Polynésie française, mise en œuvre par l'Ined (Institut national d'études démographiques) et l'ISPF (institut de la statistique de Polynésie française), soutenue par l'État et le Pays.

Qu'apprend-on ? D'abord, que les familles locales sont rarement regroupées sur une même île. C'est d'autant plus vrai pour les habitants des Tuamotu-Gambier, suivis des Australes et des Marquises.

La famille est en effet extrêmement dispersée surtout lorsque les personnes pivots (qui peuvent à la fois avoir des parents avancés en âge et des enfants en âge de décohabiter) interrogées résident en dehors de la Société. Ainsi, aux Tuamotu-Gambier, seules 3,1% des personnes interrogées ont l'ensemble de leur famille sur la même île et pas plus (4,4%) dans le même archipel. L'archipel de la Société fait exception avec 39,4% des familles regroupées sur la même île notamment en raison du poids de l'île de Tahiti dans la population totale.

L'observation du regroupement familial sur un archipel accentue l'opposition entre les îles de la Société, où 71,3% des familles sont regroupées, et les autres territoires. Les populations enquêtées dans les archipels

périphériques ont un espace résidentiel familial qui s'étend presque toujours au-delà de l'archipel, montre l'enquête.

Les familles sur plusieurs archipels

En schématisant le réseau familial des enquêtés (âgés de 40 à 59 ans), on constate que les familles dont les pivots résident aux Tuamotu-Gambier se polarisent à 95,1% dans les îles de la Société, alors que 8,4% et 8,2% d'entre leurs membres résident respectivement aux Australes et aux Marquises.

Celles dont les membres pivots résident dans les îles de la Société ont beaucoup plus fréquemment une implantation dans les Tuamotu-Gambier (18,6 %) qu'aux Australes et aux Marquises.

Très souvent, la famille s'étend sur plusieurs archipels, mais cette dispersion diffère selon le lieu de résidence du couple pivot enquêté. Ainsi, presque toutes les familles sont présentes dans les îles de la Société. En effet, 92 à 95% des familles des couples pivots résidant aux Australes, aux Marquises ou aux Tuamotu-Gambier sont également implantées dans les îles de la Société.

Des familles « très souvent » éparpillées au-delà du fenua

Les familles des enquêtés s'étendent très souvent au-delà du fenua. C'est le cas de plus de la moitié des familles dont les pivots résident à Tahiti (six familles sur dix) et 56,6% de ceux résidant aux Marquises. Tahiti et le poids des administrations et entreprises internationales peuvent être à l'origine de cette internationalisation des familles des Tahitiens, indique l'ISPF.

Les liens avec le reste du territoire national dominant, que ce soit vers l'Hexagone ou un autre territoire d'outre-mer. Dans ce cas, il s'agit d'une extension vers les territoires de l'Océanie ou de l'océan Indien : Nouvelle-Calédonie ou La Réunion en majorité.

De nouveau, le déploiement géographique des familles des pivots enquêtés aux îles du Vent reflète le caractère cosmopolite de la population de l'agglomération de Papeete : au-delà de l'Hexagone, des membres de la famille résident également à parts égales dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger. Les familles marquisiennes qui s'étendent au-delà du fenua se distinguent par une forte polarité entre l'Hexagone, où elles sont les plus représentées, et l'étranger.

Le Caillou en tête, pour les Polynésiens en outre-mer

La Nouvelle-Calédonie est la première implantation des familles polynésiennes en outre-mer. En effet, 80,8% d'entre elles ont une extension dans ce territoire. L'Océanie (incluant Wallis-et-Futuna) est l'aire privilégiée de résidence des membres des familles enquêtées en Polynésie française, vient ensuite l'île de La Réunion.

L'implantation à l'étranger est présente pour 10% d'entre elles en moyenne. Le monde océanien comprenant la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Vanuatu, les Samoa, etc. est le plus investi surtout si l'on y adjoint Hawaii (que l'enquête permet de distinguer des États-Unis) et le Chili (qui regroupe la communauté Rapa Nui).

L'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) puis l'Europe constituent ensuite les zones d'implantation des familles qui ont au moins un membre à l'étranger.

Le poids de l'armée dans l'émigration des jeunes

Les adultes pivots interrogés sont les parents de jeunes qui sortent du territoire. Cela se traduit par un déficit de population dans la classe d'âge 15-25 ans. La grande majorité des jeunes qui vivent hors du territoire

[Visualiser l'article](#)

résident en France hexagonale, souvent avec un niveau d'études supérieures. Avoir des parents nés dans l'Hexagone favorise également cet éloignement, relève l'ISPF.

Toutefois, au-delà de la poursuite d'études hors de Polynésie française pour les enfants les plus privilégiés, l'armée constitue un moyen très important d'émigrer, notamment pour les enfants de familles plus modestes. Ainsi 43% des enfants natifs du fenua résidant dans l'Hexagone sont dans l'armée.

Un peu de méthode

Les informations ont été collectées en 2019 et 2020, sur 31 îles représentatives des cinq circonscriptions administratives, auprès d'individus âgés de 40 à 59 ans tirés au hasard dans un échantillon de ménages issu du recensement de 2017. Les personnes choisies peuvent à la fois avoir des parents avancés en âge et des enfants en âge de décohabiter, ce sont des adultes pivots.

*



En Polynésie, une enquête inédite révèle la dispersion spatiale des familles et la forte mobilité des Polynésiens

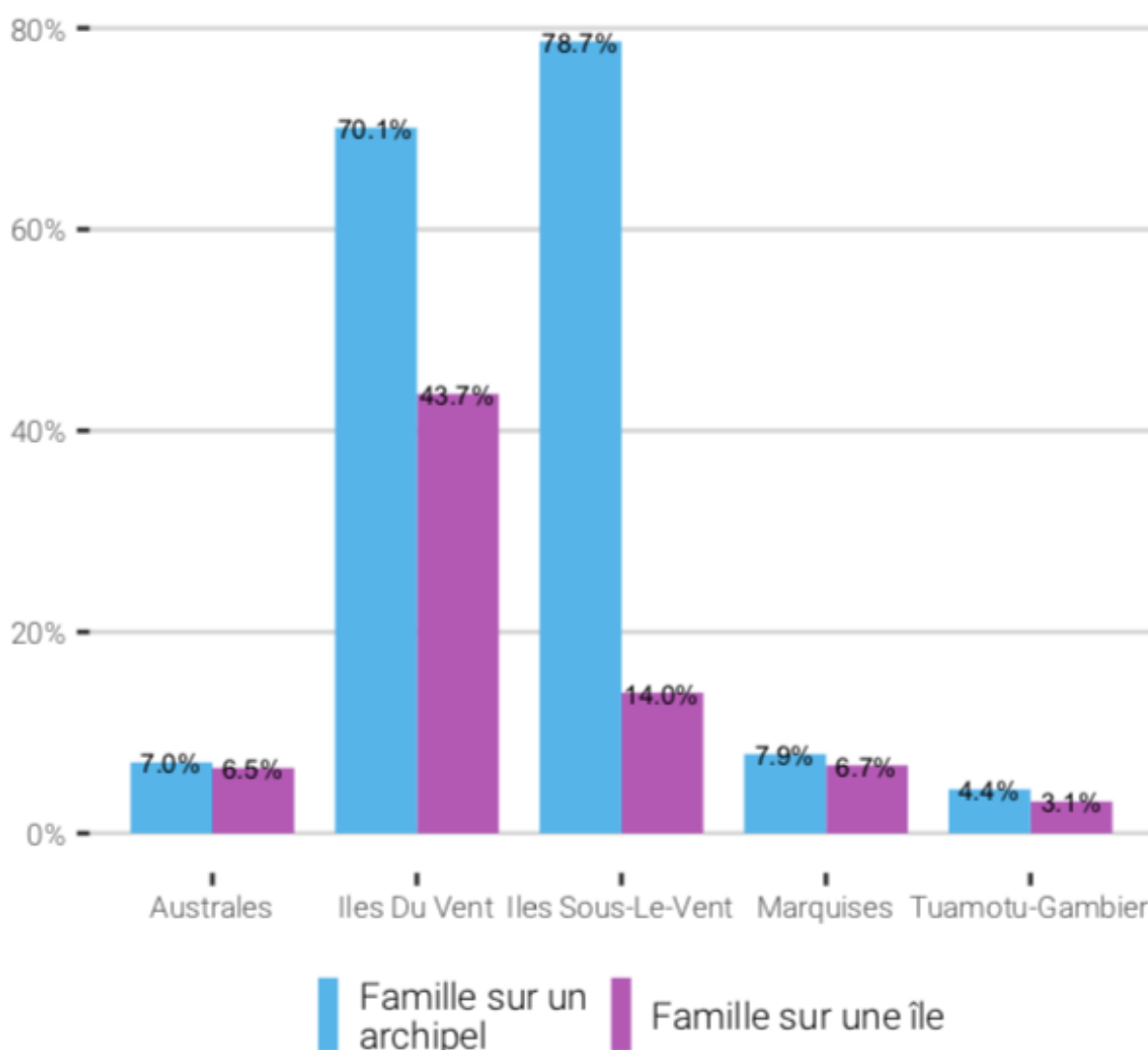
C'est la première enquête Famille en Polynésie française que publie aujourd'hui l'ISPF. « Feti'i e fenua » propose un éclairage inédit sur la dispersion spatiale des familles polynésiennes. Elle révèle la forte mobilité des Polynésiens dont les familles sont rarement regroupées sur une même île, et la prépondérance de l'armée comme motif d'installation dans l'Hexagone. Les détails de notre partenaire Radio 1 Tahiti.

Les Polynésiens sont une population à forte mobilité. Que ce soit pour la scolarisation, le travail ou la santé, les membres d'une famille sont rarement regroupés sur un même archipel et encore moins sur une même île.

« La famille est extrêmement dispersée surtout lorsque les personnes-pivots résident en dehors de la Société. Ainsi, aux Tuamotu-Gambier, seules 3,1% des personnes interrogées ont l'ensemble de leur famille sur la même île et guère plus (4,4%) dans le même archipel. L'archipel de la Société fait exception avec 39,4% des familles regroupées sur la même île notamment en raison du poids de l'île de Tahiti dans la population totale. L'observation du regroupement familial sur un archipel accentue l'opposition entre les îles de la Société où 71,3% des familles sont regroupées et les autres territoires où les familles marquisiennes sont 7,9% à être regroupées dans l'archipel ».



FIG. 1. Proportion de familles* regroupées sur une même île et dans le même archipel selon le lieu de résidence de la génération pivot (âgée de 40 à 59 ans).



Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020) * couple pivot, leurs parents, leurs frères et sœurs et leurs enfants

Les « *personnes-pivots* » sont les adultes choisis pour le sondage qui peuvent à la fois avoir des parents avancés en âge et des enfants en âge de dé-cohabiter. Très souvent la famille s'étend sur plusieurs archipels, même si cette dispersion diffère selon le lieu de résidence du couple pivot enquêté. Mais « *presque toutes*



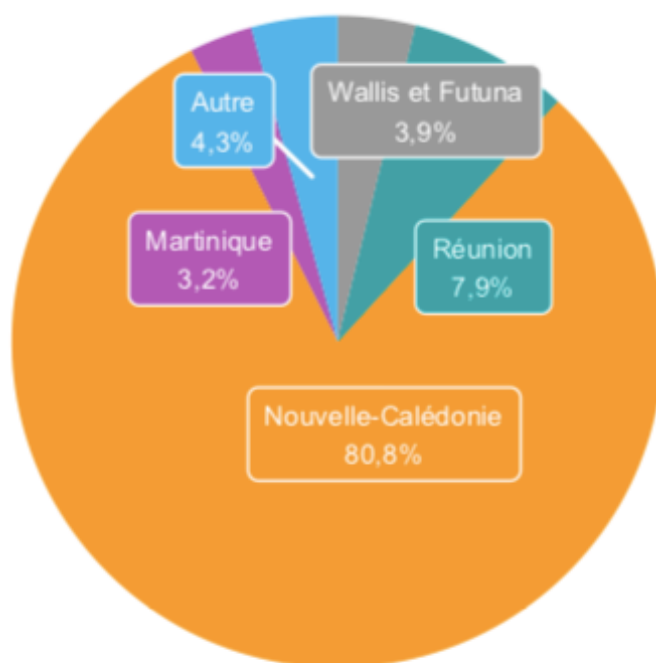
[Visualiser l'article](#)

les familles sont présentes dans les îles de la Société. En effet, 92 à 95 % des familles des couples pivots résidant aux Australes, aux Marquises ou aux Tuamotu-Gambier sont également implantées dans les îles de la Société » .

Les familles polynésiennes en Océanie, en Outre-mer et au-delà

Les familles des enquêtés s'étendent très souvent au-delà de la Polynésie, note l'ISPF. Les familles marquisiennes sont présentes dans l'Hexagone, où elles sont le plus représentées, et à l'étranger. La Nouvelle-Calédonie est, avec Wallis-et-Futuna, la première implantation des familles polynésiennes en Outre-mer : 80,8% d'entre elles ont une extension sur le Caillou. Vient ensuite l'île de La Réunion puis la Martinique.

FIG. 3. Distribution des lieux d'implantation des familles en Outre-mer



Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020)

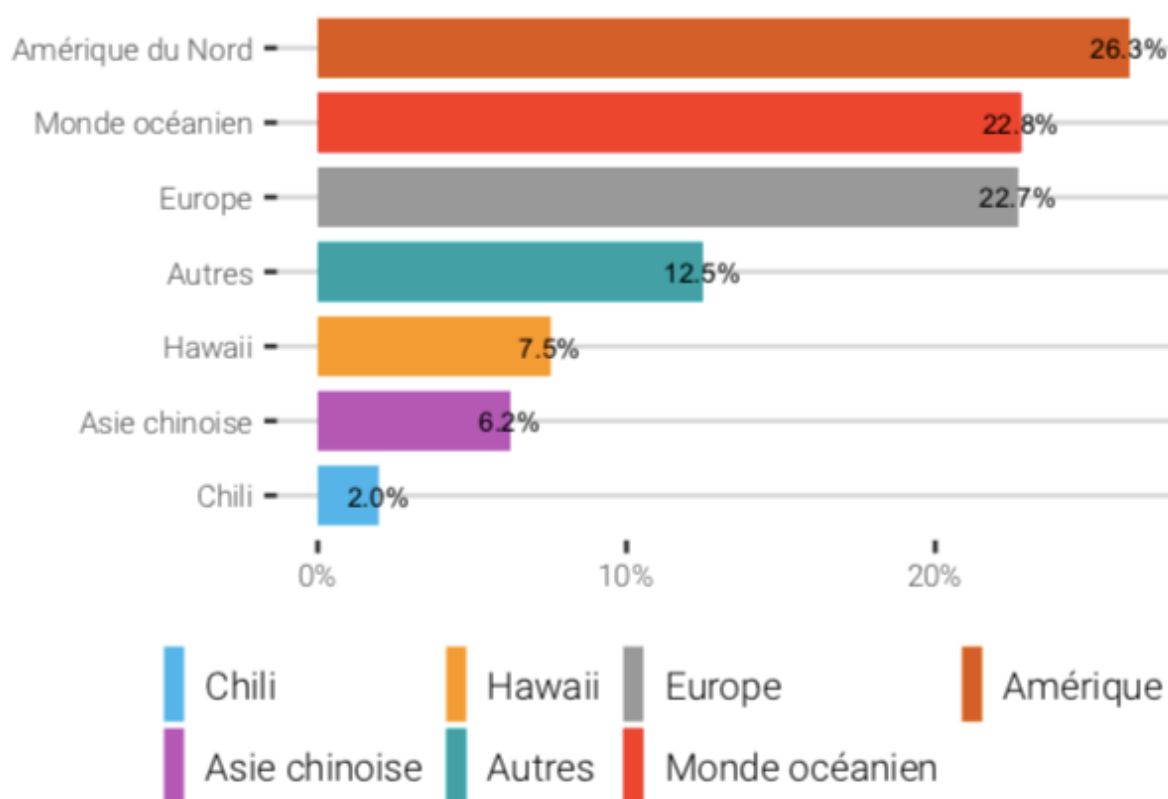
Concernant l'implantation à l'étranger, elle concerne 10% des familles interrogées. Le monde océanien (la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Vanuatu, les Samoa) est le plus investi avec Hawaii (que l'enquête permet de



[Visualiser l'article](#)

distinguer des États-Unis) et le Chili (qui regroupe la communauté Rapa Nui). L'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) puis l'Europe constituent ensuite les zones d'implantation des familles qui ont au moins un membre à l'étranger. Plus de la moitié des familles dont les pivots résident à Tahiti (6 familles sur 10) s'étendent au-delà de Polynésie.

FIG. 4. Distribution des lieux d'implantation des familles à l'étranger



Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020)

La jeune génération en dehors de Polynésie

L'enquête Feti'i e fenua note « un déficit de population dans la classe d'âge 15-25 ans ». La grande majorité des jeunes qui vivent hors du territoire résident en France hexagonale, souvent avec un niveau d'études supérieures. Avoir des parents nés dans l'Hexagone favorise cet éloignement. La poursuite d'études explique la présence dans l'Hexagone des enfants les plus privilégiés, mais l'armée offre aussi un moyen très important d'émigrer, notamment pour les enfants de familles plus modestes. « Ainsi, 43% des enfants natifs de Polynésie française résidant en France métropolitaine sont enrôlés dans l'armée. Cette importance des militaires parmi ces derniers explique le fait que les garçons soient surreprésentés dans la régression des jeunes de 15-25 ans en Polynésie française ».



La première enquête Famille en Polynésie française

La collecte s'est déroulée sur 31 îles, représentatives des cinq circonscriptions administratives, en 2019 et 2020, auprès d'individus âgés de 40 à 59 ans tirés au hasard dans un échantillon de ménages issu du recensement de 2017. Mise en œuvre par l'Ined (Institut national d'études démographiques) et l'ISPF, l'enquête « Feti'i e fenua » a été soutenue par l'État et le Pays désireux de disposer de connaissances sur le territoire polynésien et la dispersion spatiale des familles.

Le membre pivot réside aux...	Un membre de la famille au moins réside...			
	en France métropolitaine	dans les DROM	à l'étranger	en dehors de Polynésie française
Australes	23,2%	14,2%	5,2%	42,6%
Iles Du Vent	35,7%	11,9%	11,9%	59,5%
Iles Sous-Le-Vent	26,7%	10,4%	9,0%	46,1%
Marquises	37,8%	7,4%	11,4%	56,6%
Tuamotu-Gambier	22,4%	9,4%	9,3%	41,1%

Source : Enquête Feti'i e Fenua (ISFP-Ined, 2020) * couple pivot, leurs parents, leurs frères et sœurs et leurs enfants

« Les informations recueillies permettent d'obtenir une « cartographie » exhaustive de la répartition spatiale de la famille des enquêtés et de savoir qui est où et ce qu'il ou elle y fait (en études, en emploi ; marié ou non, etc.) sur trois générations (les parents du couple, le couple, leurs frères et sœurs, et leurs enfants). On a ainsi le portrait spatialisé de ces familles qui résulte des migrations effectuées au sein du territoire et au-delà ».

Lucie Rabréaud pour Radio 1 Tahiti



ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ

Où et comment se dispersent les familles



Photo : archives LDT

La dispersion spatiale des familles locales, les relations entretenues entre leurs membres, la mobilité des habitants du territoire, au sein de la Polynésie française et au-delà. C'est un éclairage inédit que dévoile Feti'i e fenua, la première enquête Famille en Polynésie française, mise en œuvre par l'Institut national d'études démographiques et l'Institut de la statistique de la Polynésie française.



DÉMOGRAPHIE - Un éclairage inédit sur la mobilité des habitants du fenua

Enquête sur la dispersion des familles

La dispersion spatiale des familles locales, les relations entretenues entre leurs membres, la mobilité des habitants du territoire, au sein de la Polynésie française et au-delà. C'est un éclairage inédit que dévoile Feti'i e fenua, la première enquête Famille en Polynésie française, mise en œuvre par l'Ined (Institut national d'études démographiques) et l'ISPF (institut de la statistique de Polynésie française), soutenue par l'État et le Pays.

Qu'apprend-on ? D'abord, que les familles locales sont rarement regroupées sur une même île. C'est d'autant plus vrai pour les habitants des Tuamotu-Gambier, suivis des Australes et des Marquises.

La famille est en effet extrê-

mement dispersée surtout lorsque les personnes pivots (qui peuvent à la fois avoir des parents avancés en âge et des enfants en âge de décohabiter) interrogées résident en dehors de la Société. Ainsi, aux Tuamotu-Gambier, seules 3,1% des personnes interrogées ont l'ensemble de leur famille sur la même île et pas plus (4,4%) dans le même archipel. L'archipel de la Société fait exception avec 39,4% des familles regroupées sur la même île notamment en raison du poids de l'île de Tahiti dans la population totale.

L'observation du regroupement familial sur un archipel accentue l'opposition entre les îles de la Société, où 71,3% des familles sont regroupées, et les autres



territoires. Les populations enquêtées dans les archipels périphériques ont un espace résidentiel familial qui s'étend presque toujours au-delà de l'archipel, montre l'enquête.

> Les familles sur plusieurs archipels

En schématisant le réseau familial des enquêtés (âgés de 40 à 59 ans), on constate que les familles dont les pivots résident aux Tuamotu-Gambier se polarisent à 95,1% dans les îles de la Société, alors que 8,4% et 8,2% d'entre leurs membres résident respectivement aux Australes et aux Marquises.

Celles dont les membres pivots résident dans les îles de la Société ont beaucoup plus fréquemment une implantation dans les Tuamotu-Gambier (18,6%) qu'aux Australes et aux Marquises.

Très souvent, la famille s'étend sur plusieurs archipels, mais cette dispersion diffère selon le lieu de résidence du couple pivot enquêté. Ainsi, presque toutes les familles sont présentes dans les îles de la Société. En effet, 92 à 95% des familles des couples pivots résidant aux Australes, aux Marquises ou aux Tuamotu-Gambier sont également implantées dans les îles de la Société.

> Des familles « très souvent » éparpillées au-delà du fenua

Les familles des enquêtés s'étendent très souvent au-delà du fenua. C'est le cas de plus de la moitié des

familles dont les pivots résident à Tahiti (six familles sur dix) et 56,6% de ceux résidant aux Marquises. Tahiti et le poids des administrations et entreprises internationales peuvent être à l'origine de cette internationalisation des familles des Tahitiens, indique l'ISPF.

Les liens avec le reste du territoire national dominant, que ce soit vers l'Hexagone ou un autre territoire d'outre-mer. Dans ce cas, il s'agit d'une extension vers les territoires de l'Océanie ou de l'océan Indien : Nouvelle-Calédonie ou La Réunion en majorité.

De nouveau, le déploiement géographique des familles des pivots enquêtés aux îles du Vent reflète le caractère cosmopolite de la population de l'agglomération de Papeete : au-delà de l'Hexagone, des membres de la famille résident également à parts égales dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger. Les familles marquisiennes qui s'étendent au-delà du fenua se distinguent par une forte polarité entre l'Hexagone, où elles sont les plus représentées, et l'étranger.

> Le Caillou en tête, pour les Polynésiens en outre-mer

La Nouvelle-Calédonie est la première implantation des familles polynésiennes en outre-mer. En effet, 80,8% d'entre elles ont une extension dans ce territoire. L'Océanie (incluant Wallis-et-Futuna) est l'aire privilégiée de résidence des



Le membre pivot réside aux...	Un membre de la famille au moins réside...			
	en France métropolitaine	dans les DROM	à l' étranger	en dehors de Polynésie française
Australas	23,2%	14,2%	5,2%	42,6%
Iles Du Vent	35,7%	11,9%	11,9%	59,5%
Iles Sous-Le-Vent	26,7%	10,4%	9,0%	46,1%
Marquises	37,8%	7,4%	11,4%	56,6%
Tuamotu-Gambier	22,4%	9,4%	9,3%	41,1%

Les lieux d'implantation de la famille selon le lieu de résidence de la génération pivot.

membres des familles enquêtées en Polynésie française, vient ensuite l'île de La Réunion.

L'implantation à l'étranger est présente pour 10% d'entre elles en moyenne. Le monde océanien comprenant la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Vanuatu, les Samoa, etc. est le plus investi surtout si l'on y adjoint Hawaii (que l'enquête permet de distinguer des États-Unis) et le Chili (qui regroupe la communauté Rapa Nui).

L'Amérique du Nord (États-

Unis et Canada) puis l'Europe constituent ensuite les zones d'implantation des familles qui ont au moins un membre à l'étranger.

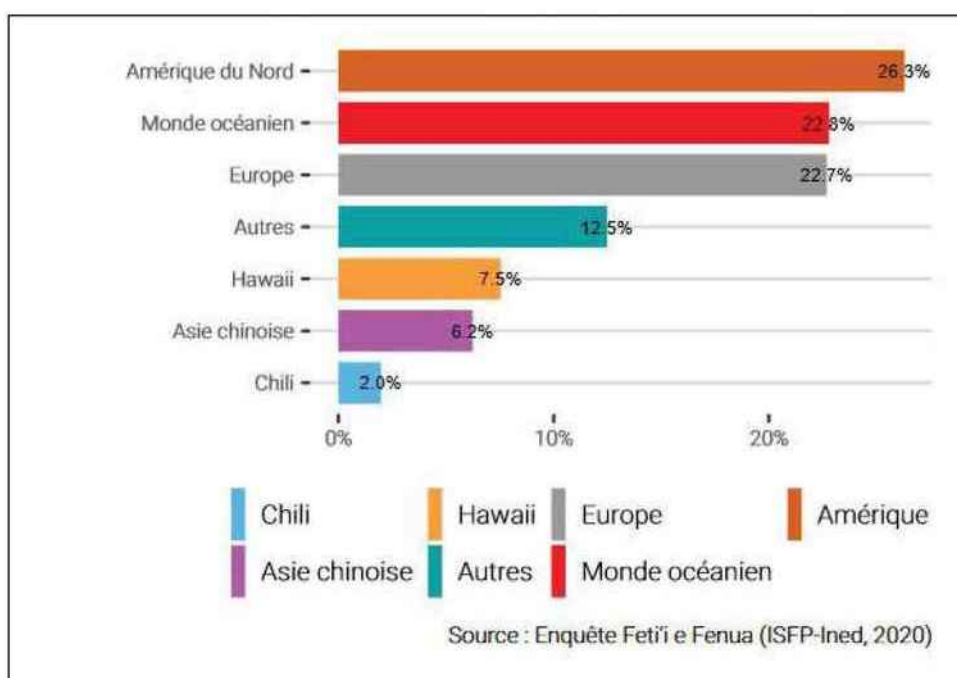
> Le poids de l'armée dans l'émigration des jeunes

Les adultes pivots interrogés sont les parents de jeunes qui sortent du territoire. Cela se traduit par un déficit de population dans la classe d'âge 15-25 ans. La grande majorité des jeunes qui vivent hors du territoire résident en France hexagonale, souvent

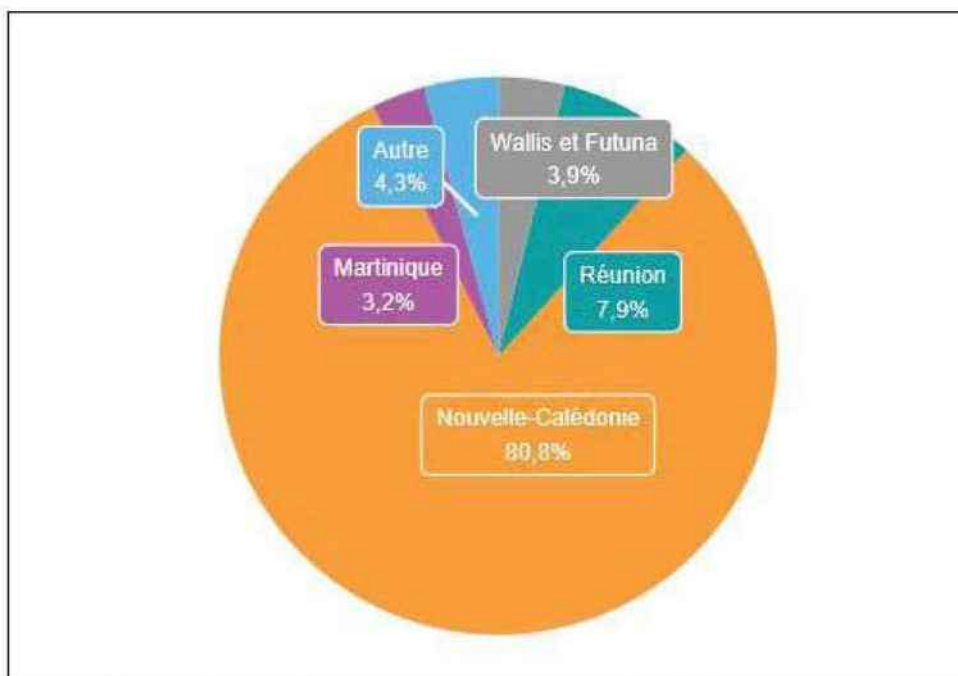
avec un niveau d'études supérieures. Avoir des parents nés dans l'Hexagone favorise également cet éloignement, relève l'ISPE.

Toutefois, au-delà de la poursuite d'études hors de Polynésie française pour les enfants les plus privilégiés, l'armée constitue un moyen très important d'émigrer, notamment pour les enfants de familles plus modestes. Ainsi 43% des enfants natifs du fenua résidant dans l'Hexagone sont dans l'armée. ■

LDT



Les lieux d'implantation des familles à l'étranger.



La Nouvelle-Calédonie est la première implantation des familles locales en outre-mer.

Un peu de méthode

Les informations ont été collectées en 2019 et 2020, sur 31 îles représentatives des cinq circonscriptions administratives, auprès d'individus âgés de 40 à 59 ans tirés au hasard dans un échantillon de

ménages issu du recensement de 2017. Les personnes choisies peuvent à la fois avoir des parents avancés en âge et des enfants en âge de décohabiter, ce sont des adultes pivots.



Feti'i e fenua : La dispersion des familles cartographiée



Une première exploitation des données de l'enquête Feti'i e fenua, publiée mardi par l'Institut de la statistique, établit une cartographie inédite de la répartition géographique et de la mobilité des familles polynésiennes, au sein de la collectivité et en direction de l'étranger.

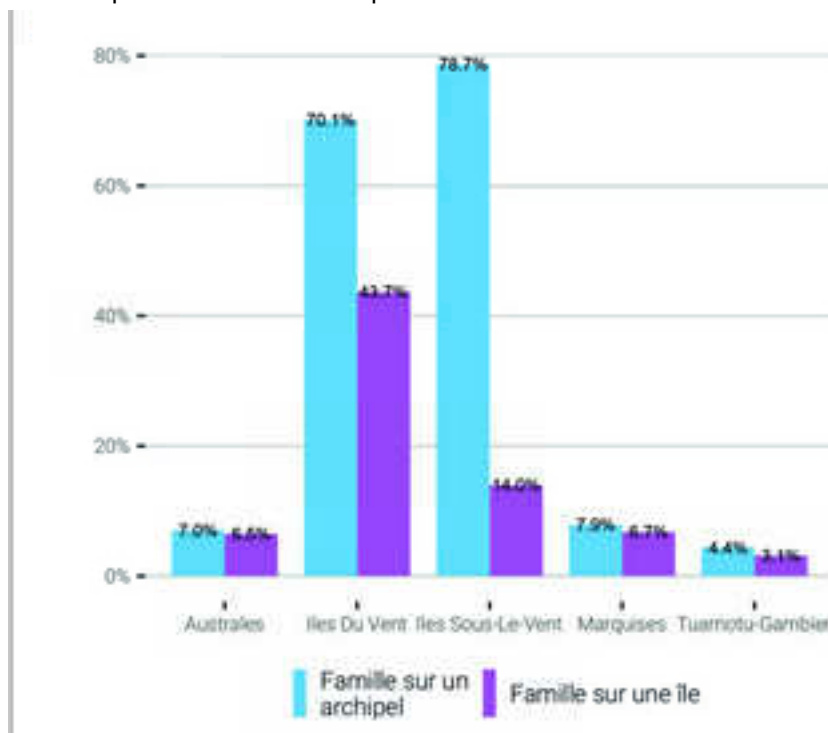
Comment se caractérise la dispersion géographique des familles polynésiennes ? Quelle est la mobilité des résidents du fenua, sur le territoire ou à l'étranger ? Deux questions auxquelles tente de répondre une première analyse des données de l'enquête Feti'i e fenua que publie mardi l'ISPF dans sa collection Points études et bilans, en collaboration avec l'Institut national des études démographiques (Ined). Cet éclairage inédit se fonde sur une collecte d'informations menée d'octobre 2019 à mars 2020 sur 31 des 74 îles habitées dans les cinq archipels de Polynésie. Sur la base des données du recensement général de la population de 2017, l'enquête s'est intéressée à un échantillon de 5 964 ménages. Des cellules familiales constituées autour d'adultes "pivots", âgés de 40 à 59 ans, qui pouvaient à la fois avoir des parents avancés en âge et des enfants en âge de quitter le foyer.

Une étude qui n'apprend rien de nouveau sur le principe d'une mobilité inter-îles des populations en Polynésie ou vers l'étranger, ni sur les flux qui la caractérisent. Mais elle propose pour la première fois une cartographie chiffrée de la répartition spatiale des familles enquêtées, au sein de la collectivité et au-delà. Cette exploitation des données de l'enquête Feti'i e fenua est au demeurant la première d'une série de quatre focus statistiques sur les familles polynésiennes que l'ISPF prévoit de publier courant 2022. Ils s'intéresseront aux parents âgés, au logement des familles, aux mobilités lors des séjours en dehors de Polynésie et aux jeunes couples.



[Visualiser l'article](#)

Forte dispersion dans les archipels



L'observation du regroupement familial sur un archipel accentue l'opposition entre les îles de la Société et les autres archipels.

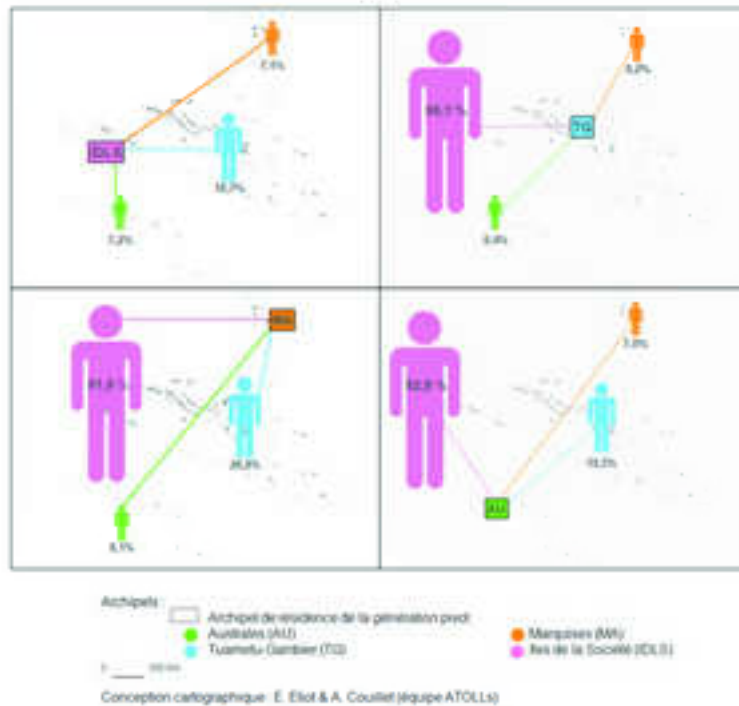
Le recueil des lieux de résidence de l'ensemble des membres d'une même famille a ainsi permis d'observer que les habitants des Tuamotu-Gambier ont plus rarement que les autres, une famille entièrement regroupée sur une même île. Seules 3,1% des familles ont en effet leurs membres regroupés sur une même île et 4,4% dans le même archipel. C'est l'archipel dont les familles sont les plus dispersées, en Polynésie. Le regroupement familial aux Marquises est à peine meilleur, avec 6,5% des familles enquêtées regroupées sur une même île et 7% dans l'archipel. Des chiffres à peu près identiques sont observés aux Australes.

En revanche, les familles dont la génération pivot réside à Tahiti ou Moorea, sont 43,7 % à avoir l'ensemble de leurs membres résidant sur leur île. La forte mobilité des Polynésiens pour la scolarisation, le travail ou la santé, se traduit par une grande diversité d'implantation des membres de leur famille, constate l'étude, particulièrement dans les archipels autres que celui de la Société.

Forte attraction des îles de la Société



[Visualiser l'article](#)



La dispersion inter-archipels des familles selon le lieu de résidence des adultes “pivots” enquêtés. Plus de neuf cellules familiales sur dix des Marquises, Tuamotu-Gambier ou des Australes, ont au moins un membre dans les îles de la Société.

Toujours derrière le prisme du regroupement familial sur un archipel, l'étude Feti'i e fenua constate l'opposition entre les îles de la Société où résident globalement 71,3 % des familles et les autres territoires de la Polynésie. Il faut noter que c'est aussi dans cet archipel que réside 87,9 % de la population du territoire. Une donnée qui plaide en soi sur la forte attractivité de cet archipel.

Les populations enquêtées dans les archipels périphériques ont en conséquence un espace résidentiel familial qui s'étend plus de neuf fois sur dix au-delà de l'archipel.

“En schématisant le réseau familial des enquêtés (âgés de 40 à 59 ans), on constate que les familles dont les pivots résident aux Tuamotu-Gambier se polarisent à 95,1% dans les îles de la Société, alors que 8,4 % et 8,2 % de leurs membres résident respectivement aux Australes et aux Marquises”, constate l'enquête. De même, 92 à 95 % des familles des couples pivots résidant aux Australes, aux Marquises ou aux Tuamotu-Gambier sont implantées dans les îles de la Société.

L'Hexagone, pôle d'attractivité



[Visualiser l'article](#)

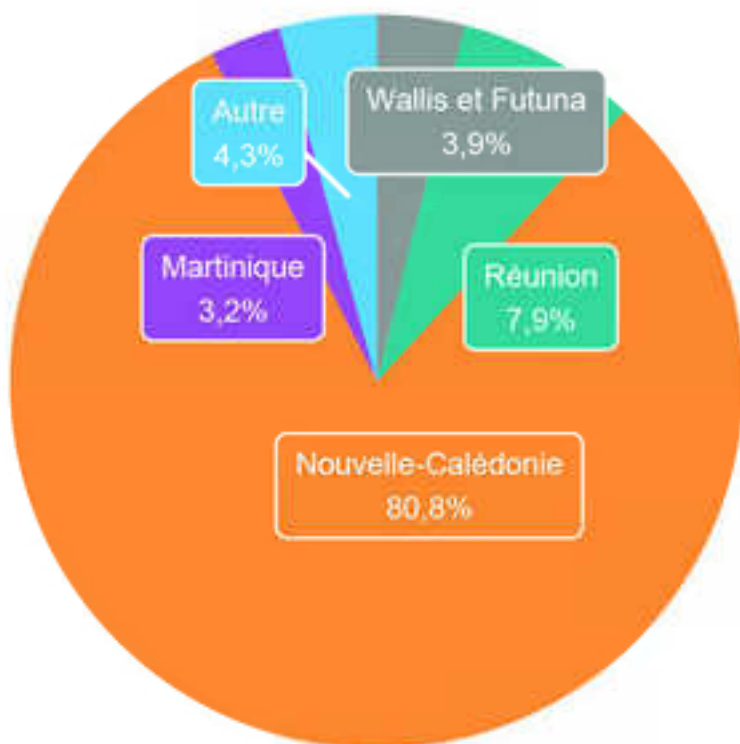
Le membre pivot réside aux...	Un membre de la famille au moins réside...			
	en France métropolitaine	dans les DROM	à l'étranger	en dehors de Polynésie française
Australes	23,2%	14,2%	5,2%	42,6%
Iles Du Vent	35,7%	11,9%	11,9%	59,5%
Iles Sous-Le-Vent	26,7%	10,4%	9,0%	46,1%
Marquises	37,8%	7,4%	11,4%	56,6%
Tuamotu-Gambier	22,4%	9,4%	9,3%	41,1%

La France métropolitaine est la destination phare, lorsque les familles ont au moins un membre installé hors de Polynésie...

Lorsque les familles polynésiennes ont un membre installé à l'étranger, c'est principalement dans l'Hexagone ou un autre territoire d'Outre-mer, particulièrement en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 35,7% des familles résidant aux îles du Vent ont au moins un membre installé en France métropolitaine. Elles sont 37,8% aux Marquises, 26,7% aux îles Sous-le-vent, 23,2% aux Australes et 22,4% aux Tuamotu-Gambier. A ce titre, l'armée constitue un moyen très important d'émigrer : 43 % des enfants polynésiens résidant en France métropolitaine sont enrôlés dans la grande muette.

Les enfants majeurs vivant à l'étranger sont les plus jeunes (25 ans et demi) suivis de ceux qui résident au fenua ou en France métropolitaine (27 ans en moyenne). Les plus âgés sont ceux qui sont installés en Nouvelle-Calédonie avec 31 ans en moyenne. Le Caillou est en effet une destination moins attractive pour les plus jeunes générations qui privilégient une poursuite d'études. La destination attire en revanche les jeunes à la recherche d'emplois peu qualifiés. Reste que lorsque les familles ont un membre implanté dans une collectivité ultramarine française, c'est principalement en Nouvelle-Calédonie (80,8%).

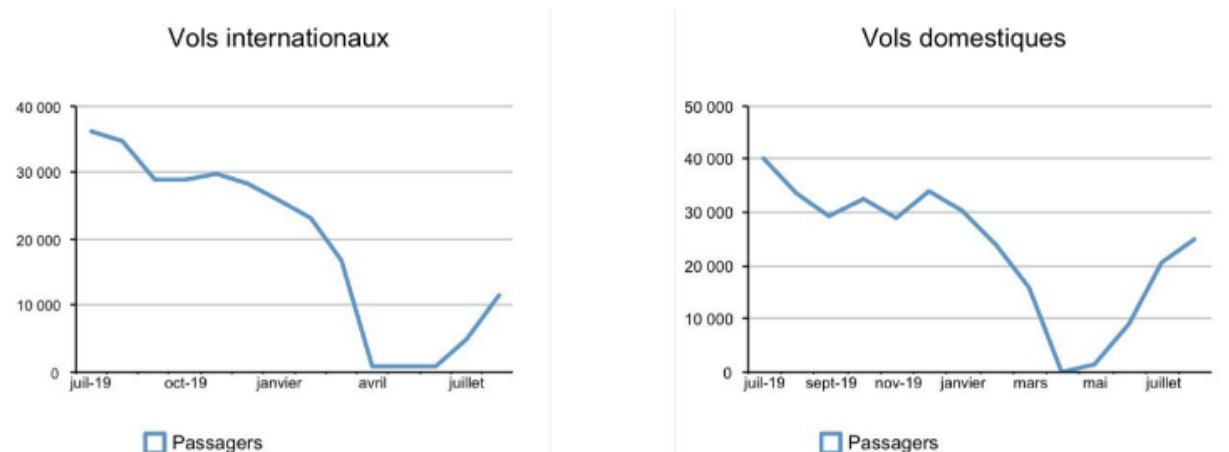
L'étude Feti'i e fenua constate en outre qu'une famille polynésienne sur 10 a au moins un membre implanté à l'étranger (hors Hexagone ou France ultramarine). Dans ce cas, les lieux d'implantation sont principalement en Amérique du Nord (26,3%). Les localités étrangères du Pacifique attirent dans 22,8% des cas (7,5% pour Hawaï) et l'Europe hors France dans 22,7% des cas.



... mais la Nouvelle-Calédonie est la première destination d'émigration des Polynésiens expatriés, dans les départements et régions d'Outre-mer.

L'Institut de la statistique annonce ses ambitions

Selon son directeur Nicolas Prud'homme, l'institut veut développer la statistique dans l'ensemble des structures du Pays.



La crise de la Covid-19 a immédiatement impacté le secteur du transport aérien. Un bon graphique parlant vaut mille discours... (©ISPF)

L'institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) fête ses 40 ans et, à cette occasion, il organise depuis hier et jusqu'à 13 h 30 aujourd'hui des journées portes ouvertes, rue Édouard-Ahne à Papeete.

Six présentations sur des thèmes d'actualité sont proposées sur inscription gratuite, avec des stands animés par des agents de l'institut sur les enquêtes, l'indice des prix, la conjoncture, les répertoires (RTE, NIR, etc.), la cartographie ou encore le règlement général sur la protection des données (RGPD). L'occasion également pour l'institut d'évoquer les enjeux de la statistique au fenua et sa stratégie de développement.

L'ISPF veut d'abord « préserver et améliorer la confiance dans le système statistique publique en proposant certaines dispositions institutionnelles et organisationnelles ». Il souhaite également renforcer la quantité et la qualité des statistiques en promouvant « les principes de normes et de bonnes pratiques » par tous les producteurs de statistiques. Enfin, il entend développer la coopération internationale avec la communauté du Pacifique et l'Hexagone, et s'engager dans la promotion du métier de statisticien.

Un effort de modernisation de la gouvernance est annoncé, et globalement un renforcement des capacités du Système statistique polynésien (STP). La direction évoque des « innovations qui devront faire écho » dans les méthodes d'analyse, de traitements, de sources de données, dans la disponibilité des données au travers du numérique (Data Lab/open data/PF) ou encore un nouveau site Internet plus simple, accessible et mieux adapté aux besoins des utilisateurs.

[Visualiser l'article](#)

115 publications par an

Puisque l'institut baigne dans la statistique en permanence, il se présente en quelques chiffres et données. Actuellement, l'ISPF emploie 50 agents permanents (20 catégorie A, 15 B et 15 C) sans compter une quarantaine de temporaires sur les enquêtes (enquêtes emploi, Feti'i e Fenua).

Financé par une subvention annuelle du Pays à hauteur de 430 millions de francs, il édite plus de 115 publications par an (72 Points conjonctures mensuels, 18 Points conjonctures trimestriels, 15 Bilans, 10 Points forts) et 1 Polynésie en bref.

L'institut revendique plus de 100 000 visites, d'une durée moyenne de six minutes, sur son site Internet. Chaque année, l'institut, c'est aussi 500 réponses à la demande, 600 numéros Tahiti distribués, 8 000 enregistrements de naissance, décès, mariages..., 100 000 relevés de prix ou encore plus de 280 000 questionnaires réalisés.

Ses opérations phares des dernières années ont été l'enquête Budget des familles 2014-2015, la mise en place du Numéro NIR et du Répertoire électoral unique (REU), l'enquête emploi annuelle en 2018, le partenariat Ined enquête Feti'i e Fenua 2019-2020, le bilan macro économique 2008-2018, la projection de populations à l'horizon 2030 ou encore l'utilisation de tablettes pour la collecte des prix en 2021.

Pour l'avenir, l'institut a déjà programmé plusieurs opérations : « Objectif développement durable 2020 », condition de vie des étudiants en octobre, les dépenses touristiques par tablette, l'intégration du registre des entre-prises dans le système informatique Sirene, la comparaison spatiale des prix en mars 2022, ou encore une étude intitulée « Le lycée et après ? » en avril 2022.



| **fenua** |

ÉVÉNEMENT - À l'occasion de son quarantième anniversaire

L'Institut de la statistique annonce ses ambitions

► En 3 points

■ L'Institut territorial de la statistique (Itstat), devenu Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), fête ses 40 ans.

■ À cette occasion, l'institut organise depuis hier et jusqu'à aujourd'hui des journées portes ouvertes, rue Ahnne à Papeete.

■ Selon son directeur Nicolas Prud'homme, l'institut veut développer la statistique dans l'ensemble des structures du Pays.

L'institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) fête ses 40 ans et, à cette occasion, il organise depuis hier et jusqu'à 13h30 aujourd'hui des journées

portes ouvertes, rue Édouard-Ahnne à Papeete.

Six présentations sur des thèmes d'actualité sont proposées sur inscription gratuite, avec des stands animés par des agents de l'institut sur les enquêtes, l'indice des prix, la conjoncture, les répertoires (RTE, NIR, etc.), la cartographie ou encore le règlement général sur la protection des données (RGPD). L'occasion également pour l'institut d'évoquer les enjeux de la statistique au fenua et sa stratégie de développement.

L'ISPF veut d'abord « *préserver et améliorer la confiance dans le système statistique publique en proposant certaines dispositions institutionnelles et organisationnelles* ». Il souhaite également renforcer la quantité et la qualité des statistiques en promouvant « *les principes de normes et de bonnes pratiques* » par tous les producteurs de statistiques.

Enfin, il entend développer la coopération internationale

avec la communauté du Pacifique et l'Hexagone, et s'engager dans la promotion du métier de statisticien.

Un effort de modernisation de la gouvernance est annoncé, et globalement un renforcement des capacités du Système statistique polynésien (STP). La direction évoque des « *innovations qui devront faire écho* » dans les méthodes d'analyse, de traitements, de sources de données, dans la disponibilité des données au travers du numérique (Data Lab/open data/PF) ou encore un nouveau site Internet plus simple, accessible et mieux adapté aux besoins des utilisateurs.

115 publications par an

Puisque l'institut baigne dans la statistique en permanence, il se présente en quelques chiffres et données. Actuellement, l'ISPF emploie 50 agents permanents (20 catégorie A, 15 B et 15 C) sans



compter une quarantaine de temporaires sur les enquêtes (enquêtes emploi, Feti'i e Fenua).

Financé par une subvention annuelle du Pays à hauteur de 430 millions de francs, il édite plus de 115 publications par an (72 Points conjonctures mensuels, 18 Points conjonctures trimestriels, 15 Bilans, 10 Points forts) et 1 Polynésie en bref.

L'institut revendique plus de 100 000 visites, d'une durée moyenne de six minutes, sur son site Internet. Chaque année, l'institut, c'est aussi 500 réponses à la demande, 600 numéros Tahiti distribués, 8 000 enregistrements de naissance, décès, mariages..., 100 000 relevés de prix ou encore plus de 280 000 questionnaires réalisés.

Ses opérations phares des dernières années ont été l'enquête Budget des familles 2014-2015, la mise en place du Numéro NIR et du Répertoire électoral unique (REU), l'enquête emploi annuelle en 2018, le partenariat Ined enquête Feti'i e Fenua 2019-2020, le bilan macro économique 2008-2018, la projection de populations à l'horizon 2030 ou encore l'utilisation de tablettes pour la collecte des prix en 2021.

Pour l'avenir, l'institut a déjà programmé plusieurs opérations : « Objectif développement durable 2020 », condition de vie des étudiants en octobre, les dépenses touristiques par tablette, l'intégration du registre des entreprises dans le système informatique Sirene, la comparaison spatiale des prix en mars 2022, ou encore une étude intitulée « Le lycée et après ? » en avril 2022. ■

D.G.

► Interview

Nicolas Prud'homme

Directeur de l'Institut de la statistique

« Fournir de la métadonnée grand public »



Pourquoi la collectivité a-t-elle besoin d'un institut de la statistique ?

Le but d'un institut de la statistique, c'est de collecter l'information et d'alimenter le débat public, afin que les acteurs publics puissent prendre leurs décisions. Il y a un programme de travail validé par le conseil d'administration, qui est présidé par le ministre de l'économie et des finances.

Il y a aussi le Cesec, la CPS, l'Institut d'émission d'outre-mer, des représentants syndicaux, l'assemblée de la Polynésie... Le but est que ce soit relativement ouvert pour faire remonter les besoins et les remarques. Notre mission est de fournir l'information la plus juste possible.

Quelles sont les évolutions de l'institut en interne ?

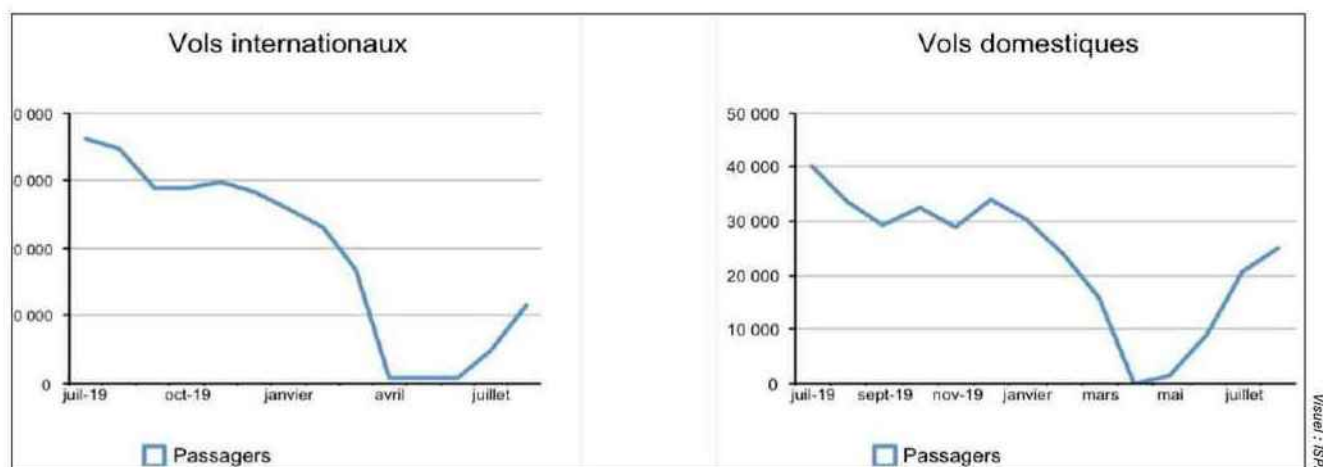
Il s'agit à la fois de stabiliser notre production de données et la compléter avec la qualité des bases de données administratives. À un moment, il faudra avoir un arbitrage entre le coût d'une enquête, sa disponibilité, sa fraîcheur, car certaines enquêtes sont réalisées tous les cinq ans. Il y a une base de données administrative que l'on peut avoir tous les ans ou tous les mois qui ne couvre peut-être pas tout mais qui permet d'avoir des données fraîches. Tous les services du Pays ne sont pas encore organisés pour nous alimenter.

L'un des enjeux sera de fournir de la métadonnée grand public (donnée servant à définir ou décrire une autre donnée quel que soit son support, NDLR) et la diffuser. Ces données peuvent servir aux acteurs afin qu'ils orientent leurs choix sur les marchés, sur les stratégies. Le but est que l'on soit facilitateur tant pour le public que pour le privé.

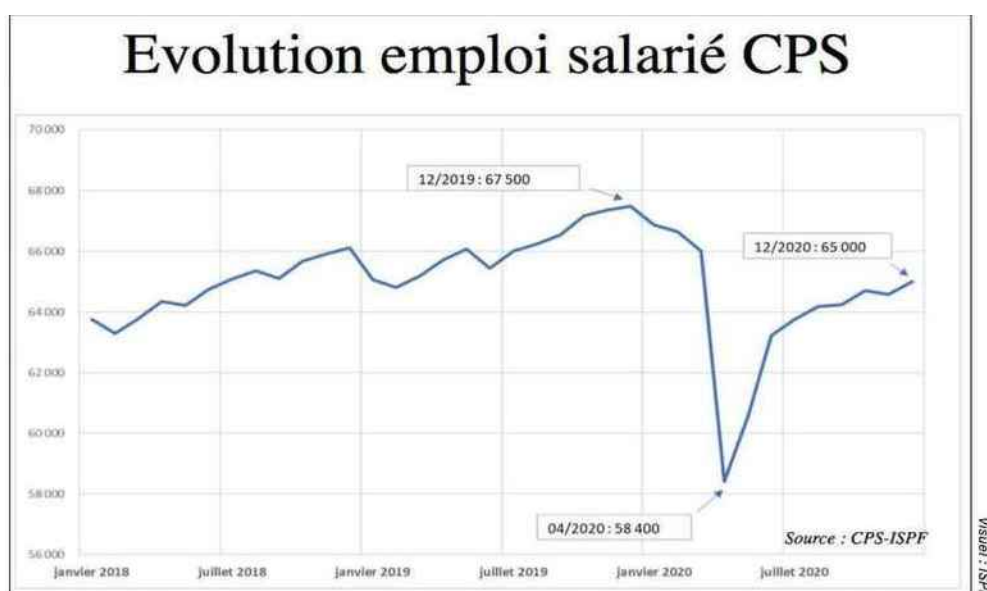
Quel est, selon vous, le changement majeur observé par l'institut à Tahiti ?

Sur le plan démographique, on peut citer la pyramide des âges qui est en train de s'inverser. Les personnes de plus de 60 ans sont plus nombreuses que les personnes de moins de 15 ans. Il y a aussi moins d'enfants par femme en âge de procréer. Il y a donc un vieillissement de la population qui s'opère avec des impacts économiques. C'est un phénomène observé partout dans le monde, la spécificité polynésienne repose sur la rapidité du changement.

Le recensement de la population tous les cinq ans est une opération lourde mais qui permet d'obtenir énormément d'informations socio-démographiques. Le recensement qui aura lieu en août 2022 va nécessiter l'emploi de 800 agents recenseurs pour interroger 280 000 habitants, sur quatre semaines, c'est une très grosse opération.



La crise de la Covid-19
a immédiatement impacté
le secteur du transport aérien.
Un bon graphique parlant vaut mille discours...



L'institut de la statistique « surveille » tous les paramètres de l'activité économique, notamment l'emploi, lui aussi affecté par la pandémie Covid-19.

Compte rendu du conseil des ministres du 25 novembre 2019



Retrouvez les principaux sujets débattus ce jour en conseil des ministres.

Aide financière au Comité polynésien des maisons familiales rurales

Le conseil des ministres a octroyé une aide financière au Comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR) pour financer l'acquisition de matériels agricoles au profit de la MFR Vairao Garçons.

Le Comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR), créé en 1981, représente les 8 associations Maisons familiales rurales (MFR) de Polynésie française auprès des instances publiques (Etat/Pays) et les accompagne dans leur projet associatif, pédagogique et d'investissement.

Les Maisons familiales rurales proposent des formations scolaires diplômantes de la 4^{ème} de l'enseignement agricole au certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « Agriculture en Régions Chaudes » (CAPa ARC) et certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « Service aux personnes et vente en espace rural » (CAPa SAPVER).

Afin de compléter cet apprentissage, la MFR de Vairao a pour objectif de développer les compétences techniques des élèves par l'utilisation de machines et d'outils professionnels qui leur facilitera l'entrée sur le marché du travail. Dans ce cadre, la MFR de Vairao souhaite ainsi acquérir du matériel agricole (tracteurs,

www.tahitineWS.co

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 2/11

[Visualiser l'article](#)

giro-broyeur, dérouleuse de plastique, etc). Le montant de la subvention allouée par le Conseil des ministres est de 10 millions Fcfp.

iframe : redir.opoint.com

Subvention de fonctionnement en faveur de l'association PGEM Moorea

iframe : redir.opoint.com

Afin d'assurer la promotion et la compréhension par la population du PGEM (Plan de gestion des espaces maritimes) de Moorea, le conseil des ministres a attribué une subvention de fonctionnement de 4 millions Fcfp en faveur de l'association PGEM Moorea au titre de l'année 2020.

L'association PGEM Moorea a été fondée en 2007 pour assurer les missions de communication et sensibilisation nécessaires à l'appropriation du Plan de gestion de l'espace maritime de l'île de Moorea par la population. En effet, cette association réalise des actions primordiales à l'application des règles édictées par le PGEM, notamment par sa présence sur le terrain.

Les actions de l'association sont notamment concentrées sur : la sensibilisation des usagers du lagon, notamment par une présence marquée sur l'eau, des distributions de prospectus à l'arrivée des ferrys, dans les écoles et lors de manifestations ; la surveillance du lagon ; la conduite d'une veille scientifique, permettant la vulgarisation des recherches conduites sur le lagon de Moorea ; l'animation de réunions publiques et le développement d'outils de communication sur cette thématique.

iframe : redir.opoint.com

Subvention au profit de l'association « Solidarité Productive »

iframe : redir.opoint.com

Le conseil des ministres a octroyé une subvention de 1 920 738 Fcfp au profit de l'association Solidarité Productive. Créée en 2016, cette association, présidée par Loïc Labbe, est située sur la commune de Mahina.

L'aide à la filière agricole octroyée est destinée à contribuer au financement de petits matériels agricoles (broyeurs de végétaux, brouettes, sachets de graines, gants) nécessaires pour la mise en œuvre des formations programmées.

Maintien du prix des hydrocarbures au 1^{er} décembre

Constatant la stabilité des paramètres du marché des hydrocarbures, et afin de soutenir l'économie du Pays, le conseil des ministres a décidé de maintenir les prix des carburants à leur niveau actuel pour le mois de décembre.

Subvention pour l'Espace Info Energie (EIE)

Dans le cadre du partenariat établi entre l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la Polynésie française pour l'accompagnement de la transition énergétique, le Pays souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs sur des actions de maîtrise de l'énergie en instaurant et en cofinçant le fonctionnement de l'Espace Info Energie (EIE).

Sous la tutelle de la Fédération des Œuvres Laïques de la Polynésie française, l'EIE a rouvert ses portes en mars 2015 afin de réaliser des actions courantes de sensibilisation et d'information du grand public sur

www.tahitineews.co

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 3/11

[Visualiser l'article](#)

la maîtrise de l'énergie et la réduction des consommations énergétiques. Ainsi, l'EIE a également diffusé un guide « grand public » sur la maîtrise de l'énergie, et élaboré différents supports de sensibilisation (maquettes à destination des scolaires, posters, roll-ups, divers goodies, etc.). Elle organise également depuis quatre ans la Fête de l'énergie et participe à de nombreuses manifestations visant à promouvoir cette thématique (Earth Hour, événements « Save The Coconuts », Salons de l'habitat, Séminaire éco-écoles, etc.).

iframe : redir.opoint.com

Via une subvention annuelle de fonctionnement en faveur de la Fédération des Œuvres Laïques, le Pays soutient cet effort de communication et de sensibilisation incontournable pour faciliter la transition énergétique de la Polynésie.

Subvention au profit de l'ISPF pour financer l'enquête « Feti'i e fenua »

Sur proposition du ministre du Logement et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a octroyé une subvention au profit de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) pour la réalisation d'une enquête dénommée « Feti'i e fenua », concernant le lien entre la famille, le logement et les relations familiales à distance.

Cette étude, réalisée en partenariat avec l'INED (Institut national d'études démographiques), doit permettre d'appréhender les migrations des ménages et leurs implantations géographiques sur 2019/2020.

Pour rappel, l'INED est un organisme français de recherche, spécialisé dans les recherches en démographie et les études de population en général. Il a pour mission d'entreprendre, de développer ou d'encourager « tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ». Il contribue également à « la formation à la recherche et par la recherche » et à l'information du public sur les questions de population.

La concentration de services publics, notamment scolaires et de santé, peut avoir un rôle dans les déplacements de population et donc à terme sur l'espace résidentiel de la famille. Ces formes de parcours sont aussi en corrélation avec les âges. Ainsi, l'étude de ces déplacements permettra de mettre en exergue comment doivent se modeler les hébergements et les modes de vie spécifiques, dont la famille reste le principal moteur.

Par ailleurs, la connaissance de l'organisation foncière permet de reconstituer les mobilités des familles ainsi que ses ancrages et éventuellement de futures destinations ou les possibilités de retour. L'évaluation de l'ancrage foncier des familles, que pourrait éclairer l'étude, constitue une information cruciale pour accompagner les politiques publiques d'aménagement.

iframe : redir.opoint.com

L'enquête permettra donc de dresser un tableau de la variété des organisations familiales non plus uniquement au sein d'une unité de logement, mais aussi dans une perspective de réseau et en tenant compte des caractéristiques géographiques du territoire insulaire.

La collecte a démarré le 2 octobre 2019 dans l'archipel des îles du Vent puis s'est poursuivie aux Australes et aux Tuamotu depuis le 7 octobre 2019. Une deuxième vague aura lieu fin janvier. Cette étude est programmée pour une durée de 24 mois et mobilise une trentaine d'enquêteurs sur près de trente îles.



[Visualiser l'article](#)

Le coût total de l'étude est estimé à 70 millions Fcfp HT, dont 35 millions Fcfp HT financés par l'Etat et 42 millions Fcfp TTC par le Pays (35 millions Fcfp HT et 7 millions Fcfp pour la TVA). Son financement s'effectue dans le cadre du Contrat de projets 2015-2020.

Modification de la réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française

Le conseil des ministres a examiné un projet de loi du Pays modifiant la loi du Pays du 29 mars 2018 qui réglemente l'hébergement touristique en Polynésie française.

Ce projet de loi du Pays vient compléter la réglementation en la matière en introduisant principalement des dispositions permettant de mieux encadrer l'activité de meublés de tourisme et en modifiant d'autres points de cette réglementation.

Il s'agit notamment de renforcer l'encadrement de l'activité de meublés de tourisme en renforçant les exigences tenant à la double déclaration obligatoire au service du tourisme et auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

En premier lieu, ce projet de loi du Pays précise les obligations des personnes proposant des meublés de tourisme à la location et clarifie la définition de ces meublés.

De nouvelles obligations sont instituées pour les intermédiaires qui prennent part à l'activité de location de meublés de tourisme, notamment les plateformes numériques de type « *Airbnb* ».

iframe : redir.opoint.com

Les exigences en matière d'occupation des logements sont également renforcées. Afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil des touristes mais aussi la tranquillité du voisinage, le projet de texte précise la définition des meublés de tourisme.

Enfin, des sanctions administratives sont établies.

Lors de sa séance en date du 10 novembre dernier, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel a donné un avis favorable, quasiment à l'unanimité (39 voix pour et une abstention) à ce projet de loi du Pays avec un certain nombre de recommandations.

Des ajustements ont été ainsi réalisés, notamment la révision du montant de l'amende relative à la non déclaration de l'activité passant de 50 000 Fcfp à 300 000 Fcfp.

Ce projet de loi du Pays sera soumis prochainement à l'examen de l'Assemblée de la Polynésie Française.

Classes de 3^{ème} tourisme éco-culturel: subvention de fonctionnement en faveur du foyer socio-éducatif du collège de Taravao

Le conseil des ministres a octroyé une subvention de fonctionnement en faveur du foyer socio-éducatif (FSE) du collège de Taravao, d'un montant de 990 000 Fcfp afin de couvrir l'ensemble des charges relatives à l'achat de matériels et de matières premières servants aux ateliers pédagogiques, aux prestations extérieures ainsi qu'aux frais de transport vers les différents sites.



[Visualiser l'article](#)

Sous l'initiative de deux de ses enseignantes en anglais, le collège de Taravao a en effet pour projet de mettre en place deux classes de 3ème tourisme éco-culturel afin de sensibiliser les élèves aux métiers du tourisme ainsi qu'aux lieux et paysages authentiques, naturels et culturels de la presqu'île de Tahiti. Dans le cadre de ce projet, un programme d'activités pédagogiques a été planifié sur quatre années dont l'objectif final est de faire rayonner les atouts touristiques, culturels et écologiques de la presqu'île au travers des travaux des élèves, lors de la compétition de surf des Jeux Olympiques de 2024. Le FSE du collège de Taravao a ainsi décidé d'apporter un support et une aide logistique à la concrétisation de ce projet pédagogique. Pour cette année scolaire 2020-2021, un itinéraire touristique sous forme de visite de sites et d'ateliers pédagogiques sera mis en place dans la commune de Tairapu-ouest selon deux thématiques: « sur les traces de Maui à Toahotu-Vairao : la plage de Maui « Tapua'e Maui », la grotte de Maui « faana », la passe « tapuaeraha » et, « La vague de Teahupoo : le « horue » aux origines du surf ».

L'intérêt principal est de mener les élèves vers la réussite en suscitant leur curiosité et leur créativité dans les apprentissages scolaires grâce aux leviers du tourisme et de la culture. Le foyer socio-éducatif (FSE) du collège de Taravao, est une association régie par la loi du 11 juillet 1901 et créé le 3 novembre 1994. Son siège se situe au sein même du collège de Taravao. Cette association a pour objet de prolonger l'enseignement des élèves, de permettre aux élèves de développer leurs sens des responsabilités, d'offrir aux élèves des activités enrichissantes, et de faire intervenir les élèves dans les décisions, l'organisation des activités, le fonctionnement et la gestion même de l'association.

Subventions en faveur d'associations sportives et d'une fédération sportive

Sur proposition du ministre en charge de la Jeunesse et des sports, le conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions pour un montant de 23 214 000 Fcfp, en faveur de plusieurs associations et d'une fédération sportive:

Les associations concernées sont les suivantes: Tamarii Taravao, Pouau Nui, Te U'i Tefana, Tahitian Paddle, Paea Manu Ura Rugby Club, Comité Futsal de Ua Pou, Mahina Boxing Club, Comité des Sports de Tubuai, Pirae Va'a, District de Va'a de Raiatea, Kona Tri, Club Equestre de Tahiti, Heelani Va'a de Punaauia, Section sportive Tefana Taekwondo, Faa'a Rugby Aro Académie de Rugby de Oremu, District de Va'a de Nuku Hiva, Team Faa'a Va'a, Cercle d'Aviron Polynésien – Marara, Pirae Volley Club, Rugby Club de Pirae, Saint Etienne – Jeunes de Hakahau, Comité Sportif des Marquises Nord et Tamarii Punaruu, avec également la Fédération Polynésienne de Rugby.

Ces subventions sont attribuées après avis de la commission du sport sur la base de critères relatifs notamment à la gestion administrative d'une structure associative, au développement de la pratique sportive en fonction du nombre de licenciés, des catégories engagées et de la présence sportive dans les archipels, à la mise en place d'actions de formation en faveur des cadres et des dirigeants ou encore au développement de la pratique de haut niveau, ou encore à l'accompagnement éducatif et aux actions en direction des jeunes scolarisés.

Santé: subventions de fonctionnement en faveur de trois associations oeuvrant pour la prévention

Sur proposition du ministre de la Santé, le conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement à trois associations, selon les modalités suivantes:

une subvention d'un montant de 1 023 915 Fcfp en faveur de l'association du caméléon pour le festival Te Vevo 2020;



[Visualiser l'article](#)

une subvention d'un montant de 793 141 Fcfp en faveur de l'association Fei-Pi 1923 pour la mise en œuvre d'ateliers d'initiation au BMX au sein de quartiers prioritaires;
une subvention d'un montant de 232 105 Fcfp en faveur de l'association sportive du collège public de Atuona pour la mise en œuvre du projet intitulé « Te Tau Vaetukia o te Fenua ».

Mise en œuvre des formalités électroniques et coffre-fort numérique

Après trois années de travail collaboratif avec le secteur privé, la Polynésie française dispose désormais d'un corpus législatif et réglementaire complet pour permettre la mise en œuvre des formalités contractuelles par voie électronique.

Au terme d'un important travail mené par les services du Pays, comme la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) et du secrétariat général du gouvernement (SGG), c'est l'ensemble du socle juridique qui vient d'être adopté par l'exécutif.

Si les acteurs du secteur numérique et de l'économie réclamaient sa mise en place, le gouvernement s'était engagé à mener ce chantier d'envergure pour qu'enfin la signature électronique puisse venir agrémente r les relations contractuelles des entreprises entre-elles et avec leurs clients.

La Polynésie française entre ainsi dans une nouvelle ère de la transformation digitale. Grâce à ce nouveau cadre réglementaire, la signature électronique sera un critère important qui élèvera les entreprises au rang d'entreprises modernes.

Si désormais le cadre juridique est pleinement opérationnel, il appartient désormais aux entreprises d'adopter les solutions techniques fiables et sécurisées, reconnues pour leur interopérabilité et leur inviolabilité.

Duo Days de l'administration

L'organisation des Duo Days s'inscrit dans la continuité de la feuille de route annoncée par le gouvernement dès 2014 pour moderniser l'administration et pour une réelle égalité des chances pour les personnes en situation de handicap.

Une convention triennale doit être signée prochainement avec la fédération Te Niu o te Hum, à l'occasion du 3 décembre, Journée internationale pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, afin de renouveler l'engagement du gouvernement à additionner l'ensemble des politiques publiques pour promouvoir la pleine participation de tous les citoyens à la vie en société.

Cette convention prévoit notamment d'engager à travers la DGRH (Direction générale des ressources humaines), les services du Pays, dans l'organisation annuelle des « Duo Days de l'administration ».

Les « Duo Days » sont des matinées ou journées d'échanges et d'observation permettant à des travailleurs reconnus handicapés de découvrir un métier qui s'inscrit dans le cadre de leur projet professionnel. Ces moments privilégiés permettront aux équipes et services du Pays de se familiariser avec le monde du handicap tout en découvrant des talents et peut être de futurs collaborateurs.

Le lancement de la première édition se fera en 2021, selon le calendrier national et européen, cette initiative venant de l'Union européenne.



[Visualiser l'article](#)

Subventions de fonctionnement en faveur d'établissements publics d'enseignement de la Polynésie française

Sur proposition de la ministre de l'Education, le conseil des ministres a octroyé plusieurs subventions de fonctionnement en faveur d'établissements publics d'enseignement de la Polynésie française (EPEPF), selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant en Fcfp
Collège de Makemo	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	400 000
Collège de Mataura – Tubuai	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	400 000
Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	400 000
Collège de Papara	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	900 000
Collège de Rangiroa	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	200 000
Collège de Moerai – Rurutu	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	300 000
Collège du Taaone – Pirae	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	100 000
Collège de Afareaitu – Moorea	L'achat de tenues à destination des élèves inscrits en 3 ^{ème} Classe	381 230
L'achat de 10 lampadaires solaires pour le centre d'hébergement de Maiao	défense sécurité globale	220 000
Collège d'Arue	Le remplacement de 128 tables de salles de classe	81 686 584
Collège de Haamene – Tahaa	L'achat de mobilier scolaire pour une salle de classe	599 011
Collège de Mahina	Les frais de transport des élèves pour les cours d'EPS pour la période d'octobre 2020 à juin 2021	1 694 000
Collège du Taaone – Pirae	L'achat de plaques de plafond	484 834
Lycée Diadème, Te Tara O Maiao	L'acquisition d'ouvrages pour l'enseignement LLCR	202 255

www.tahitineWS.co
Pays : France
Dynamisme : 3



Page 8/11

[Visualiser l'article](#)

L'installation de serrures magnétiques au bâtiment T 1 778 340

L'achat de cartes graphiques pour la formation STI2D 1 452 607

La prise en charge de frais liés à la crise sanitaire 2 750 000

Lycée professionnel de Faa'a L'acquisition de petits équipements à destination des élèves suivant la formation CAP AEPE 773 530

Lycée hôtelier de Tahiti L'acquisition de matériels et la constitution d'une cave dans le cadre de l'ouverture de la formation » mention complémentaire sommelier de niveau 5 « 407 927

Lycée professionnel de Mahina L'externalisation de l'entretien du nouvel internat 981 382

La participation de l'établissement au concours du Meilleur Apprenti de France session 2020 600 000

Lycée Tuianu Le Gayic L'aménagement d'un deck permettant d'accueillir des clients dans le cadre de la mise en place du certificat d'aptitude professionnelle « production et service en restaurations (PSR) » 350 000

L'acquisition de matériels pour équiper les sections de certificat d'aptitude professionnelle et de baccalauréat professionnel en spécialité « électricité » 1 499 797

Lycée d'Uturoa – Raiatea La rénovation du sol des salles B4 et B5 1 509 115

Les travaux de rénovation de l'infirmerie 1 975 698

L'installation de climatiseurs dans les logements de fonction 149 970

Point sur les ateliers d'éducation à la non-violence

Dans le cadre de la feuille de route du ministère de la Famille, un programme d'éducation et de transformation de la société a été fixé. L'objectif est de développer la qualité des comportements et des relations en réponse aux actes de violence que connaissent de nombreuses familles.

Le 30 septembre dernier, ont ainsi débuté, à Papeete et à Taravao, les premiers ateliers d'éducation à la non-violence et à la paix, organisés par la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité) et à l'initiative du ministère de la Famille, au bénéfice de deux groupes de quinze personnes. Cette première sensibilisation a permis aux participants, afin de cultiver des relations pacifiées, d'approfondir la connaissance et l'estime de



[Visualiser l'article](#)

soi et de l'autre, de communiquer de façon efficace et bienveillante et de créer des conditions favorables à la réalisation de soi, à la consolidation du lien social et à la solidarité.

Les cinq modules de bases viennent d'être clôturés après presque deux mois, à raison d'une journée de travail tous les quinze jours. Cela représente 35h d'accompagnement par des professionnels de la médiation et du coaching. Les témoignages recueillis confirment la nécessité de poursuivre et multiplier ces ateliers. Les groupes se retrouveront de nouveau au mois de décembre pour deux séances d'ancrage de leurs acquisitions.

Des groupes de personnes sont composés de profils différents: accueillants familiaux, enseignants à la retraite, gens de ménage, pasteur, personnes ayant perdu leur emploi suite à la crise sanitaire du Covid, etc. Les participants ont apprécié la richesse de cette mixité. Tous ont exprimé leur satisfaction quand à cette opportunité qui leur a été offerte alors que certaines n'auraient jamais imaginé bénéficier d'une telle formation. Ils en sont ressortis avec « beaucoup d'assurance personnelle ». Ils ont appris à écouter l'autre sans juger et à observer sans interpréter. Ils ont une meilleure perception des situations qu'ils vivent en famille et au travail ce qui leur donne une capacité à réagir de façon plus adaptée.

Les participants à ces ateliers sont ainsi convaincus « que ce programme pourra changer et améliorer la vie des personnes qui ont besoin d'aide » et souhaitent « que cette formation s'étende au maximum afin que la paix et la sérénité règne dans nos familles et que la violence sous toutes ses formes disparaisse de nos foyers ».

Journée de lutte contre les violences faites aux femmes

Afin de lutter contre les violences conjugales, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité (DSFE) a pris le parti de développer des actions visant à encourager la communication au sein du couple.

Ainsi, une première campagne de communication visuelle a été réalisée en utilisant comme support la façade arrière des Util'bus de Tiarapu-Est et Pirae, (fin 2019 et 2020). Le message principal « Te here to taua ia puai », illustre le fait que l'amour, l'échange et la communication, constituent les racines et la force d'un couple.

Dans la continuité de la campagne de communication visuelle, une campagne d'affichage a précisé ce premier message en ciblant principalement un public jeune (souvent le plus à même de s'imprégner de messages de prévention primaire). Ces supports ont largement été diffusés dans les circonscriptions relevant de la DSFE, dans les communes ainsi que dans les lycées.

Cette première approche visait ainsi des jeunes inscrits dans une relation récente. Le principal objectif était d'insister sur l'importance du dialogue, de l'écoute et du respect mutuel.

Dans un premier temps, et à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, des visuels sur le thème retenu feront l'objet d'une diffusion sur les réseaux sociaux. Par la suite, et dès que possible, en fonction des contraintes d'édition et d'impression, des affiches seront produites et viendront compléter la campagne sur les réseaux sociaux.

Enfin, en 2021, ce projet entrera dans une deuxième phase qui repose sur l'expérience de couples prêts à communiquer sur leur vécu, leurs tranches de vie, leurs échecs ou leurs réussites. Insister sur la communication bienveillante dans le couple, sur la solidarité, donner à voir des exemples de couples résilients sont tout autant de thèmes inscrits dans une même logique de prévention.



Mesures sociales résultant de la crise sanitaire

La crise sanitaire qui touche actuellement la Polynésie française impacte fortement les budgets d'aides sociales et notamment celui du Régime de Solidarité de la Polynésie française (RSPF). Avec un budget primitif à 1 931 000 000 Fcfp, puis réajusté à 2 489 000 000 Fcfp au mois de juin pour faire face aux nouveaux besoins des familles résultant de la crise sanitaire en matière sociale, force est de constater que même avec l'augmentation des budgets essentiels, la consommation du budget du fonds d'action social du RSPF s'élève déjà en moyenne à plus de 87 % malgré une réévaluation concernant :

Les « aides de première nécessité » de 317 à 672 millions Fcfp;

Les aides liées à la « Protection des publics vulnérables » de 448 à 561 millions Fcfp;

Les aides allouées aux associations au travers des « Programmes d'action sociale » pour un budget de 33,8 à 85 millions Fcfp;

Et celui des « aides exceptionnelles » qui évolue de 15 à 60 millions Fcfp.

De même, à budget constant, le FAS (Fonds d'action sociale) du régime des non salariés (200 millions Fcfp), atteint le même taux de consommation, alors que le budget des aides sociales du RGS (régime des salariés) totalement consommé a dû être réabondé par un transfert de crédit du budget des aides sanitaires, géré par la CPS (Caisse de prévoyance sociale), à celui des aides sociales géré par la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité).

Au-delà de ces taux de consommation très importants, la crise sanitaire révèle aujourd'hui un « nouveau public », peu familiarisé avec les aides sociales: les salariés touchés par une baisse de revenu trop importante pour faire face au paiement de leurs charges mensuelles telles que le paiement du loyer, les salariés d'hier, ressortissants RSPF aujourd'hui, les étudiants dont les parents ne sont plus en capacité de soutenir leur scolarité et les ressortissants RNS (régime des non-salariés) en activité réduite.

Ainsi, depuis le début de janvier à fin octobre 2020, ce sont près de 24 610 demandeurs d'aides de première nécessité (pour 48 768 bénéficiaires) qui ont sollicité les circonscriptions de la DSFE. Ce total est en hausse de plus de 8 300 nouveaux demandeurs d'aides de première nécessité (pour 12 018 bénéficiaires) par rapport à l'exercice 2019, deux mois avant la clôture de l'exercice budgétaire, avec également une très grande mobilisation des travailleurs sociaux.

Distribution de masques aux personnes vulnérables

Les autorités scientifiques mondiales sont unanimes sur la nécessité du port du masque pour lutter efficacement, en complément des gestes barrières, contre la propagation du Sars-CoV-2 (Covid-19). Les autorités du Pays et de l'Etat ont, sur ces indications, pris rapidement les mesures de protection qui s'imposaient.

Pour réagir à l'accroissement des nouveaux cas de contamination recensés depuis le mois d'août, plusieurs mesures de prévention et notamment, celle du port du masque pour toute personne âgée de onze ans ou plus, ont été prises. Aujourd'hui, l'obligation du port du masque est généralement bien appliquée.

Depuis le début de cette crise sanitaire, le Pays a toujours pris à cœur d'accompagner les plus démunis et les plus vulnérables pour leur permettre de se doter de moyens nécessaires à leur protection. Dans cet objectif, plusieurs campagnes de distribution ont ainsi été menées par les services du Pays, pour doter de masques les structures en charge de personnes vulnérables, notamment de personnes âgées.

www.tahitineWS.co

Pays : France

Dynamisme : 3



Page 11/11

[Visualiser l'article](#)

En collaboration avec la Direction de la santé et l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS), la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) met à disposition, au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux, des foyers associatifs, des foyers socio-éducatifs, des foyers médico-social, des unités de vie, des familles d'accueil, des accueillants familiaux ou encore, des tierces personnes ayant à charge, des personnes vulnérables, plus de 79 800 masques de protection pour la gestion de la seconde vague, en cours, de covid-19.

Cette dotation devrait permettre de couvrir les besoins de ces structures sur deux mois, période correspondant au pic prévu de l'épidémie. A noter également, que de lors la première vague de covid-19, 40 900 masques avaient déjà été distribués à ces structures, ce qui avait contribué à préserver ces populations comptant parmi les plus fragiles.

35 visiteurs total, 35 visiteurs aujourd'hui

Partager :

la1ere.francetvinfo.fr

Pays : France

Dynamisme : 82



Page 1/8

[Visualiser l'article](#)

Au conseil des ministres du 25 novembre 2020



A l'ordre du jour : maintien du prix des hydrocarbures en décembre, amendes plus chères en cas de non déclaration de logements meublés de courte durée type Rbn'b, aides sociales liées à la crise sanitaire et multiples subventions pour les établissements scolaires et les associations sportives.

Aide financière au Comité polynésien des maisons familiales rurales

Le Conseil des ministres a octroyé une aide financière au Comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR) pour financer l'acquisition de matériels agricoles au profit de la MFR Vairao Garçons.

Le Comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR), créé en 1981, représente les 8 associations Maisons familiales rurales (MFR) de Polynésie française auprès des instances publiques (Etat/Pays) et les accompagne dans leur projet associatif, pédagogique et d'investissement.

Les Maisons familiales rurales proposent des formations scolaires diplômantes de la 4e de l'enseignement agricole au certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « Agriculture en Régions Chaudes » (CAPa ARC) et certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « Service aux personnes et vente en espace rural » (CAPa SAPVER).

Afin de compléter cet apprentissage, la MFR de Vairao a pour objectif de développer les compétences techniques des élèves par l'utilisation de machines et d'outils professionnels qui leur facilitera l'entrée sur le marché du travail.

[Visualiser l'article](#)

Dans ce cadre, la MFR de Vairao souhaite ainsi acquérir du matériel agricole (tracteurs, giro-broyeur, dérouleuse de plastique, etc). Le montant de la subvention allouée par le Conseil des ministres est de 10 millions cfp. Subvention de fonctionnement en faveur de l'association PGEM Moorea

Afin d'assurer la promotion et la compréhension par la population du PGEM (Plan de gestion des espaces maritimes) de Moorea, le Conseil des ministres a attribué une subvention de fonctionnement de 4 millions Fcfp en faveur de l'association PGEM Moorea au titre de l'année 2020.

L'association PGEM Moorea a été fondée en 2007 pour assurer les missions de communication et sensibilisation nécessaires à l'appropriation du Plan de gestion de l'espace maritime de l'île de Moorea par la population.

En effet, cette association réalise des actions primordiales à l'application des règles édictées par le PGEM, notamment par sa présence sur le terrain. Les actions de l'association sont notamment concentrées sur : la sensibilisation des usagers du lagon, notamment par une présence marquée sur l'eau, des distributions de prospectus à l'arrivée des ferries, dans les écoles et lors de manifestations ; la surveillance du lagon ; la conduite d'une veille scientifique, permettant la vulgarisation des recherches conduites sur le lagon de Moorea ; l'animation de réunions publiques et le développement d'outils de communication sur cette thématique. Subvention au profit de l'association « Solidarité Productive »

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention d'1 920 738 cfp au profit de l'association Solidarité Productive.

Créée en 2016, cette association, présidée par Loic Labbe, est située sur la commune de Mahina. L'aide à la filière agricole octroyée est destinée à contribuer au financement de petits matériels agricoles (broyeurs de végétaux, brouettes, sachets de graines, gants) nécessaires pour la mise en œuvre des formations programmées. Maintien du prix des hydrocarbures au 1er décembre

Constatant la stabilité des paramètres du marché des hydrocarbures, et afin de soutenir l'économie du Pays, le conseil des ministres a décidé de maintenir les prix des carburants à leur niveau actuel pour le mois de décembre. Subvention pour l'Espace Info Energie (EIE)

Dans le cadre du partenariat établi entre l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la Polynésie française pour l'accompagnement de la transition énergétique, le Pays souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs sur des actions de maîtrise de l'énergie en instaurant et en cofinçant le fonctionnement de l'Espace Info Energie (EIE).

Sous la tutelle de la Fédération des Œuvres Laïques de la Polynésie française, l'EIE a rouvert ses portes en mars 2015 afin de réaliser des actions courantes de sensibilisation et d'information du grand public sur la maîtrise de l'énergie et la réduction des consommations énergétiques. Ainsi, l'EIE a également diffusé un guide « grand public » sur la maîtrise de l'énergie, et élaboré différents supports de sensibilisation (maquettes à destination des scolaires, posters, roll-ups, divers goodies, etc.).

Elle organise également depuis quatre ans la Fête de l'énergie et participe à de nombreuses manifestations visant à promouvoir cette thématique (Earth Hour, événements « Save The Coconuts », Salons de l'habitat, Séminaire éco-écoles, etc.).

Via une subvention annuelle de fonctionnement en faveur de la Fédération des Œuvres Laïques, le Pays soutient cet effort de communication et de sensibilisation incontournable pour faciliter la transition énergétique de la Polynésie. Subvention au profit de l'ISPF pour financer l'enquête « Feti'i e fenua »

Sur proposition du ministre du Logement et de l'aménagement du territoire, le Conseil des ministres a octroyé une subvention au profit de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) pour la réalisation d'une enquête dénommée « Feti'i e fenua », concernant le lien entre la famille, le logement et les relations familiales à distance.

Cette étude, réalisée en partenariat avec l'INED (Institut national d' études démographiques), doit permettre d'appréhender les migrations des ménages et leurs implantations géographiques sur 2019/2020. Pour rappel, l' INED est un organisme français de recherche, spécialisé dans les recherches en démographie et les études



de population en général. Il a pour mission d'entreprendre, de développer ou d'encourager « tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ».

Il contribue également à « la formation à la recherche et par la recherche » et à l'information du public sur les questions de population. La concentration de services publics, notamment scolaires et de santé, peut avoir un rôle dans les déplacements de population et donc à terme sur l'espace résidentiel de la famille. Ces formes de parcours sont aussi en corrélation avec les âges.

Ainsi, l'étude de ces déplacements permettra de mettre en exergue comment doivent se modeler les hébergements et les modes de vie spécifiques, dont la famille reste le principal moteur. Par ailleurs, la connaissance de l'organisation foncière permet de reconstituer les mobilités des familles ainsi que ses ancrages et éventuellement de futures destinations ou les possibilités de retour.

L'évaluation de l'ancrage foncier des familles, que pourrait éclairer l'étude, constitue une information cruciale pour accompagner les politiques publiques d'aménagement.

L'enquête permettra donc de dresser un tableau de la variété des organisations familiales non plus uniquement au sein d'une unité de logement, mais aussi dans une perspective de réseau et en tenant compte des caractéristiques géographiques du territoire insulaire.

La collecte a démarré le 2 octobre 2019 dans l'archipel des îles du Vent puis s'est poursuivie aux Australes et aux Tuamotu depuis le 7 octobre 2019.

Une deuxième vague aura lieu fin janvier. Cette étude est programmée pour une durée de 24 mois et mobilise une trentaine d'enquêteurs sur près de trente îles. Le coût total de l'étude est estimé à 70 millions cfp HT, dont 35 millions cfp HT financés par l'Etat et 42 millions cfp TTC par le Pays (35 millions cfp HT et 7 millions cfp pour la TVA). Son financement s'effectue dans le cadre du Contrat de projets 2015-2020. Modification de la réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française

Le Conseil des ministres a examiné un projet de loi du Pays modifiant la loi du Pays du 29 mars 2018 qui régit l'hébergement touristique en Polynésie française.

Ce projet de loi du Pays vient compléter la réglementation en la matière en introduisant principalement des dispositions permettant de mieux encadrer l'activité de meublés de tourisme et en modifiant d'autres points de cette réglementation. Il s'agit notamment de renforcer l'encadrement de l'activité de meublés de tourisme en renforçant les exigences tenant à la double déclaration obligatoire au service du tourisme et auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

En premier lieu, ce projet de loi du Pays précise les obligations des personnes proposant des meublés de tourisme à la location et clarifie la définition de ces meublés.

De nouvelles obligations sont instituées pour les intermédiaires qui prennent part à l'activité de location de meublés de tourisme, notamment les plateformes numériques de type « Airbnb ». Les exigences en matière d'occupation des logements sont également renforcées.

Afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil des touristes mais aussi la tranquillité du voisinage, le projet de texte précise la définition des meublés de tourisme.

Enfin, des sanctions administratives sont établies. Lors de sa séance en date du 10 novembre dernier, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel a donné un avis favorable, quasiment à l'unanimité (39 voix pour et une abstention) à ce projet de loi du Pays avec un certain nombre de recommandations.

Des ajustements ont été ainsi réalisés, notamment la révision du montant de l'amende relative à la non déclaration de l'activité passant de 50 000 cfp à 300 000 cfp. Ce projet de loi du Pays sera soumis prochainement à l'examen de l'Assemblée de la Polynésie Française. Classes de 3e tourisme éco-culturel: subvention de fonctionnement en faveur du foyer socio-éducatif du collège de Taravao

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention de fonctionnement en faveur du foyer socio-éducatif (FSE) du collège de Taravao, d'un montant de 990 000 cfp afin de couvrir l'ensemble des charges relatives à l'achat de matériels et de matières premières servants aux ateliers pédagogiques, aux prestations extérieures ainsi qu'aux frais de transport vers les différents sites.



Sous l'initiative de deux de ses enseignantes en anglais, le collège de Taravao a en effet pour projet de mettre en place deux classes de 3ème tourisme éco-culturel afin de sensibiliser les élèves aux métiers du tourisme ainsi qu'aux lieux et paysages authentiques, naturels et culturels de la presqu'île de Tahiti.

Dans le cadre de ce projet, un programme d'activités pédagogiques a été planifié sur quatre années dont l'objectif final est de faire rayonner les atouts touristiques, culturels et écologiques de la presqu'île au travers des travaux des élèves, lors de la compétition de surf des Jeux Olympiques de 2024.

Le FSE du collège de Taravao a ainsi décidé d'apporter un support et une aide logistique à la concrétisation de ce projet pédagogique. Pour cette année scolaire 2020-2021, un itinéraire touristique sous forme de visite de sites et d'ateliers pédagogiques sera mis en place dans la commune de Taiarapu-ouest selon deux thématiques: « sur les traces de Maui à Toahotu-Vairao : la plage de Maui « Tapua'e Maui », la grotte de Maui « faana », la passe « tapuaeraha » et, « La vague de Teahupoo : le « horue » aux origines du surf ».

L'intérêt principal est de mener les élèves vers la réussite en suscitant leur curiosité et leur créativité dans les apprentissages scolaires grâce aux leviers du tourisme et de la culture. Le foyer socio-éducatif (FSE) du collège de Taravao, est une association régie par la loi du 11 juillet 1901 et créé le 3 novembre 1994.

Son siège se situe au sein même du collège de Taravao. Cette association a pour objet de prolonger l'enseignement des élèves, de permettre aux élèves de développer leurs sens des responsabilités, d'offrir aux élèves des activités enrichissantes, et de faire intervenir les élèves dans les décisions, l'organisation des activités, le fonctionnement et la gestion même de l'association. Subventions en faveur d'associations sportives et d'une fédération sportive

Sur proposition du ministre en charge de la Jeunesse et des sports, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions pour un montant de 23 214 000 cfp, en faveur de plusieurs associations et d'une fédération sportive :

Les associations concernées sont les suivantes: Tamarii Taravao, Pouau Nui, Te U'i Tefana, Tahitian Paddle, Paea Manu Ura Rugby Club, Comité Futsal de Ua Pou, Mahina Boxing Club, Comité des Sports de Tubuai, Pirae Va'a, District de Va'a de Raiatea, Kona Tri, Club Equestre de Tahiti, Heelani Va'a de Punaauia, Section sportive Tefana Taekwondo, Faa'a Rugby Aro Académie de Rugby de Oremu, District de Va'a de Nuku Hiva, Team Faa'a Va'a, Cercle d'Aviron Polynésien – Marara, Pirae Volley Club, Rugby Club de Pirae, Saint Etienne – Jeunes de Hakahau, Comité Sportif des Marquises Nord et Tamarii Punaruu, avec également la Fédération Polynésienne de Rugby.

Ces subventions sont attribuées après avis de la commission du sport sur la base de critères relatifs notamment à la gestion administrative d'une structure associative, au développement de la pratique sportive en fonction du nombre de licenciés, des catégories engagées et de la présence sportive dans les archipels, à la mise en place d'actions de formation en faveur des cadres et des dirigeants ou encore au développement de la pratique de haut niveau, ou encore à l'accompagnement éducatif et aux actions en direction des jeunes scolarisés.

Santé: subventions de fonctionnement en faveur de trois associations oeuvrant pour la prévention

Sur proposition du ministre de la Santé, le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement à trois associations, selon les modalités suivantes:

- une subvention d'un montant d'1 023 915 cfp en faveur de l'association du caméléon pour le festival Te Vevo 2020;
- une subvention d'un montant de 793 141 cfp en faveur de l'association Fei-Pi 1923 pour la mise en œuvre d'ateliers d'initiation au BMX au sein de quartiers prioritaires;
- une subvention d'un montant de 232 105 Fcfp en faveur de l'association sportive du collège public de Atuona pour la mise en œuvre du projet intitulé « Te Tau Vaetukia o te Fenua ». Mise en œuvre des formalités électroniques et coffre-fort numérique

Après trois années de travail collaboratif avec le secteur privé, la Polynésie française dispose désormais d'un corpus législatif et réglementaire complet pour permettre la mise en œuvre des formalités contractuelles par voie électronique. Au terme d'un important travail mené par les services du Pays, comme la Direction générale

de l'économie numérique (DGEN) et du secrétariat général du gouvernement (SGG), c'est l'ensemble du socle juridique qui vient d'être adopté par l'exécutif.

Si les acteurs du secteur numérique et de l'économie réclamaient sa mise en place, le gouvernement s'était engagé à mener ce chantier d'envergure pour qu'enfin la signature électronique puisse venir agrémente les relations contractuelles des entreprises entre-elles et avec leurs clients.

La Polynésie française entre ainsi dans une nouvelle ère de la transformation digitale. Grâce à ce nouveau cadre réglementaire, la signature électronique sera un critère important qui élèvera les entreprises au rang d'entreprises modernes.

Si désormais le cadre juridique est pleinement opérationnel, il appartient désormais aux entreprises d'adopter les solutions techniques fiables et sécurisées, reconnues pour leur interopérabilité et leur inviolabilité. Duo Days de l'administration

L'organisation des Duo Days s'inscrit dans la continuité de la feuille de route annoncée par le gouvernement dès 2014 pour moderniser l'administration et pour une réelle égalité des chances pour les personnes en situation de handicap.

Une convention triennale doit être signée prochainement avec la fédération Te Niu o te Hum, à l'occasion du 3 décembre, Journée internationale pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, afin de renouveler l'engagement du gouvernement à additionner l'ensemble des politiques publiques pour promouvoir la pleine participation de tous les citoyens à la vie en société. Cette convention prévoit notamment d'engager à travers la DGRH (Direction générale des ressources humaines), les services du Pays, dans l'organisation annuelle des « Duo Days de l'administration ».

Les « Duo Days » sont des matinées ou journées d'échanges et d'observation permettant à des travailleurs reconnus handicapés de découvrir un métier qui s'inscrit dans le cadre de leur projet professionnel.

Ces moments privilégiés permettront aux équipes et services du Pays de se familiariser avec le monde du handicap tout en découvrant des talents et peut être de futurs collaborateurs. Le lancement de la première édition se fera en 2021, selon le calendrier national et européen, cette initiative venant de l'Union européenne.

Subventions de fonctionnement en faveur d'établissements publics d'enseignement de la Polynésie française
Sur proposition de la ministre de l'Education, le Conseil des ministres a octroyé plusieurs subventions de fonctionnement en faveur d'établissements publics d'enseignement de la Polynésie française (EPEPF), selon les modalités suivantes : Bénéficiaire Objet de la subvention Montant en Fcfp

Collège de Makemo Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL) 400 000

Collège de Mataura - Tubuai Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL) 400 000

Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL) 400 000

Collège de Papara Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL) 900 000

Collège de Rangiroa Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL) 200 000

Collège de Moerai - Rurutu Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL) 300 000

Collège du Taaone - Pirae Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL) 100 000

Collège de Afareaitu - Moorea L'achat de tenues à destination des élèves inscrits en 3e Classe défense sécurité globale 381 230

L'achat de 10 lampadaires solaires pour le centre d'hébergement de Maiao 220 000

Collège d'Arue Le remplacement de 128 tables de 8 salles de classe 1 686 584

Collège de Haamene - Tahaa L'achat de mobilier scolaire pour une salle de classe 599 011

Collège de Mahina Les frais de transport des élèves pour les cours d'EPS pour la période d'octobre 2020 à juin 2021 1 694 000

Collège du Taaone - Pirae L'achat de plaques de plafond 484 834

Lycée Diadème, Te Tara O Maiao L'acquisition d'ouvrages pour l'enseignement LLCR 202 255 L'installation de serrures magnétiques au bâtiment T 1 778 340 L'achat de cartes graphiques pour la formation STI2D 1 452 607 La prise en charge de frais liés à la crise sanitaire 2 750 000

Lycée professionnel de Faa'a L'acquisition de petits équipements à destination des élèves suivant la formation CAP AEPE 773 530

Lycée hôtelier de Tahiti L'acquisition de matériels et la constitution d'une cave dans le cadre de l'ouverture de la formation " mention complémentaire sommelier de niveau 5 " 407 927 Lycée professionnel de Mahina L'externalisation de l'entretien du nouvel internat 981 382

La participation de l'établissement au concours du Meilleur Apprenti de France session 2020 600 000 Lycée Tuianu Le Gayic L'aménagement d'un deck permettant d'accueillir des clients dans le cadre de la mise en place du certificat d'aptitude professionnelle "production et service en restaurations (PSR)" 350 000

L'acquisition de matériels pour équiper les sections de certificat d'aptitude professionnelle et de baccalauréat professionnel en spécialité "électricité" 1 499 797

Lycée d'Uturoa – Raiatea La rénovation du sol des salles B4 et B5 1 509 115 Les travaux de rénovation de l'infirmerie 1 975 698 L'installation de climatiseurs dans les logements de fonction 149 970 Point sur les ateliers d'éducation à la non-violence

Dans le cadre de la feuille de route du ministère de la Famille, un programme d'éducation et de transformation de la société a été fixé. L'objectif est de développer la qualité des comportements et des relations en réponse aux actes de violence que connaissent de nombreuses familles.

Le 30 septembre dernier, ont ainsi débuté, à Papeete et à Taravao, les premiers ateliers d'éducation à la non-violence et à la paix, organisés par la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité) et à l'initiative du ministère de la Famille, au bénéfice de deux groupes de quinze personnes.

Cette première sensibilisation a permis aux participants, afin de cultiver des relations pacifiées, d'approfondir la connaissance et l'estime de soi et de l'autre, de communiquer de façon efficace et bienveillante et de créer des conditions favorables à la réalisation de soi, à la consolidation du lien social et à la solidarité. Les cinq modules de bases viennent d'être clôturés après presque deux mois, à raison d'une journée de travail tous les quinze jours.

Cela représente 35h d'accompagnement par des professionnels de la médiation et du coaching. Les témoignages recueillis confirment la nécessité de poursuivre et multiplier ces ateliers. Les groupes se retrouveront de nouveau au mois de décembre pour deux séances d'ancrage de leurs acquisitions.

Des groupes de personnes sont composés de profils différents: accueillants familiaux, enseignants à la retraite, gens de ménage, pasteur, personnes ayant perdu leur emploi suite à la crise sanitaire du Covid, etc. Les participants ont apprécié la richesse de cette mixité.

Tous ont exprimé leur satisfaction quand à cette opportunité qui leur a été offerte alors que certaines n'auraient jamais imaginé bénéficier d'une telle formation. Ils en sont ressortis avec « beaucoup d'assurance personnelle ». Ils ont appris à écouter l'autre sans juger et à observer sans interpréter. Ils ont une meilleure perception des situations qu'ils vivent en famille et au travail ce qui leur donne une capacité à réagir de façon plus adaptée.

Les participants à ces ateliers sont ainsi convaincus « que ce programme pourra changer et améliorer la vie des personnes qui ont besoin d'aide » et souhaitent « que cette formation s'étende au maximum afin que la paix et la sérénité règne dans nos familles et que la violence sous toutes ses formes disparaisse de nos foyers ». Journée de lutte contre les violences faites aux femmes

Afin de lutter contre les violences conjugales, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité (DSFE) a pris le parti de développer des actions visant à encourager la communication au sein du couple. Ainsi, une première campagne de communication visuelle a été réalisée en utilisant comme support la façade arrière des Util'bus de Tiarapu-Est et Pirae, (fin 2019 et 2020).



Le message principal « Te here to taua ia puai », illustre le fait que l'amour, l'échange et la communication, constituent les racines et la force d'un couple. Dans la continuité de la campagne de communication visuelle, une campagne d'affichage a précisé ce premier message en ciblant principalement un public jeune (souvent le plus à même de s'imprégner de messages de prévention primaire).

Ces supports ont largement été diffusés dans les circonscriptions relevant de la DSFE, dans les communes ainsi que dans les lycées. Cette première approche visait ainsi des jeunes inscrits dans une relation récente. Le principal objectif était d'insister sur l'importance du dialogue, de l'écoute et du respect mutuel. Dans un premier temps, et à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, des visuels sur le thème retenu feront l'objet d'une diffusion sur les réseaux sociaux.

Par la suite, et dès que possible, en fonction des contraintes d'édition et d'impression, des affiches seront produites et viendront compléter la campagne sur les réseaux sociaux. Enfin, en 2021, ce projet entrera dans une deuxième phase qui repose sur l'expérience de couples prêts à communiquer sur leur vécu, leurs tranches de vie, leurs échecs ou leurs réussites. Insister sur la communication bienveillante dans le couple, sur la solidarité, donner à voir des exemples de couples résilients sont tout autant de thèmes inscrits dans une même logique de prévention.

Mesures sociales résultant de la crise sanitaire

La crise sanitaire qui touche actuellement la Polynésie française impacte fortement les budgets d'aides sociales et notamment celui du Régime de Solidarité de la Polynésie française (RSPF).

Avec un budget primitif à 1 931 000 000 cfp, puis réajusté à 2 489 000 000 cfp au mois de juin pour faire face aux nouveaux besoins des familles résultant de la crise sanitaire en matière sociale, force est de constater que même avec l'augmentation des budgets essentiels, la consommation du budget du fonds d'action social du RSPF s'élève déjà en moyenne à plus de 87 % malgré une réévaluation concernant :

- Les « aides de première nécessité » de 317 à 672 millions cfp;
- Les aides liées à la « Protection des publics vulnérables » de 448 à 561 millions cfp;
- Les aides allouées aux associations au travers des « Programmes d'action sociale » pour un budget de 33,8 à 85 millions cfp;
- Et celui des « aides exceptionnelles » qui évolue de 15 à 60 millions cfp.

De même, à budget constant, le FAS (Fonds d'action sociale) du régime des non salariés (200 millions cfp), atteint le même taux de consommation, alors que le budget des aides sociales du RGS (régime des salariés) totalement consommé a dû être réabondé par un transfert de crédit du budget des aides sanitaires, géré par la CPS (Caisse de prévoyance sociale), à celui des aides sociales géré par la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité).

Au-delà de ces taux de consommation très importants, la crise sanitaire révèle aujourd'hui un « nouveau public », peu familiarisé avec les aides sociales: les salariés touchés par une baisse de revenu trop importante pour faire face au paiement de leurs charges mensuelles telles que le paiement du loyer, les salariés d'hier, ressortissants RSPF aujourd'hui, les étudiants dont les parents ne sont plus en capacité de soutenir leur scolarité et les ressortissants RNS (régime des non-salariés) en activité réduite.

Ainsi, depuis le début de janvier à fin octobre 2020, ce sont près de 24 610 demandeurs d'aides de première nécessité (pour 48 768 bénéficiaires) qui ont sollicité les circonscriptions de la DSFE.

Ce total est en hausse de plus de 8 300 nouveaux demandeurs d'aides de première nécessité (pour 12 018 bénéficiaires) par rapport à l'exercice 2019, deux mois avant la clôture de l'exercice budgétaire, avec également une très grande mobilisation des travailleurs sociaux.

Distribution de masques aux personnes vulnérables

Les autorités scientifiques mondiales sont unanimes sur la nécessité du port du masque pour lutter efficacement, en complément des gestes barrières, contre la propagation du Sars-CoV-2 (Covid-19).

Les autorités du Pays et de l'Etat ont, sur ces indications, pris rapidement les mesures de protection qui s'imposaient. Pour réagir à l'accroissement des nouveaux cas de contamination recensés depuis le mois

la1ere.francetvinfo.fr

Pays : France

Dynamisme : 82

[Visualiser l'article](#)

d'août, plusieurs mesures de prévention et notamment, celle du port du masque pour toute personne âgée de onze ans ou plus, ont été prises.

Aujourd'hui, l'obligation du port du masque est généralement bien appliquée. Depuis le début de cette crise sanitaire, le Pays a toujours pris à cœur d'accompagner les plus démunis et les plus vulnérables pour leur permettre de se doter de moyens nécessaires à leur protection.

Dans cet objectif, plusieurs campagnes de distribution ont ainsi été menées par les services du Pays, pour doter de masques les structures en charge de personnes vulnérables, notamment de personnes âgées. En collaboration avec la Direction de la santé et l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS), la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) met à disposition, au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux, des foyers associatifs, des foyers socio-éducatifs, des foyers médico-social, des unités de vie, des familles d'accueil, des accueillants familiaux ou encore, des tierces personnes ayant à charge, des personnes vulnérables, plus de 79 800 masques de protection pour la gestion de la seconde vague, en cours, de covid-19.

Cette dotation devrait permettre de couvrir les besoins de ces structures sur deux mois, période correspondant au pic prévu de l'épidémie. A noter également, que de lors la première vague de covid-19, 40 900 masques avaient déjà été distribués à ces structures, ce qui avait contribué à préserver ces populations comptant parmi les plus fragiles.